

ANNEXE 1

Fiches action

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	
FA1.1	Complément de connaissances et sensibilisation au risque feu de forêt
FA1.2	Communication à destination des résidents du territoire et de la population touristique (information préventive)
FA1.3	Formations des animatrices et des agents techniques en matière de gestion et de prévention des risques naturels
Axe 2 : Prévision et surveillance des risques naturels	
FA2.1	Rivière de l'Avance : Un indicateur de la ressource en eau et un milieu à restaurer
FA2.2	Mieux anticiper les chutes de blocs
FA2.3	Outil de surveillance et de prévisions météorologiques ciblées sur le territoire
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	
FA3.1	Etude et mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde
FA3.2	Montée en compétence en matière de gestion de crise
Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	
FA4.1	Urbanisme et facteur d'accroissement du risque naturel en prévention du risque majeur
FA4.2	Prescription et élaboration des Plans de Prévention des Risques de 4 communes
Axe 5 : Action et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité	
FA5.1	Diagnostic d'une sélection de bâtis publics vulnérables
Axe 6 : Travaux de protection active	
FA6.1	Enlèvement de la végétation sur les ouvrages et les sections délicates des rivières, torrents, rases et ravins afin de faciliter le transport sédimentaire
FA6.2	Confortement du volet constructif des ouvrages de protection contre les risques naturels
FA6.3	Rivière de la Luye, un enjeu pour les bassins de populations situés à l'aval (agglomération de Gap)
Axe 7 : Travaux de protection passive	
FA7.1	Etudes et travaux sur les systèmes d'endiguement du territoire
FA7.2	Etudes et travaux sur les rases et torrents sans exutoire du territoire Durancien
FA7.3	Etudes et travaux sur les torrents du territoire
FA7.4	Etude et travaux sur le glissement des Casses Vivert
FA7.5	Sécurisation des blocs dans le village de Théus
FA7.6	Prospective pour l'acquisition de terrains en vue de stocker des matériaux

ACTION 0.1 : ANIMATION ET PILOTAGE DE LA STePRiM OPÉRATIONNELLE

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre et assurer le bon déroulement des actions de la STePRiM opérationnelle.
- Organiser et animer les différentes instances de suivi (COTECH et COPIL).
- Assurer le suivi administratif, technique et financier du programme dans son ensemble.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les animatrices de la STePRiM seront chargées de mettre en œuvre les actions de la STePRiM opérationnelle.

Elles auront pour tâche la réalisation d'une partie des actions qui peuvent être traitées en interne. Elles seront également chargées d'assurer le suivi et le contrôle des actions confiées aux prestataires extérieurs, notamment par la rédaction des cahiers des charges des études, les marchés publics de travaux, le suivi administratif, technique et financier des différentes opérations et du programme en général.

De plus, elles se devront de préparer, organiser et animer les instances de suivi de la STePRiM (Comité technique et comité de pilotage) et d'assurer la concertation avec les différents acteurs.

Dans un second temps, les animatrices dresseront le bilan du STePRiM opérationnelle et rédigeront, le cas échéant, une programmation pour une éventuelle seconde STePRiM opérationnelle.

CONDITIONS DE RÉALISATION

L'animation et le suivi du projet se fera par les agents aujourd'hui en poste sur l'animation de la StePRiM d'intention.

Réalisation en interne

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroulera sur les 6 années du programme à partir de la labélisation du territoire.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'action est de **480 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

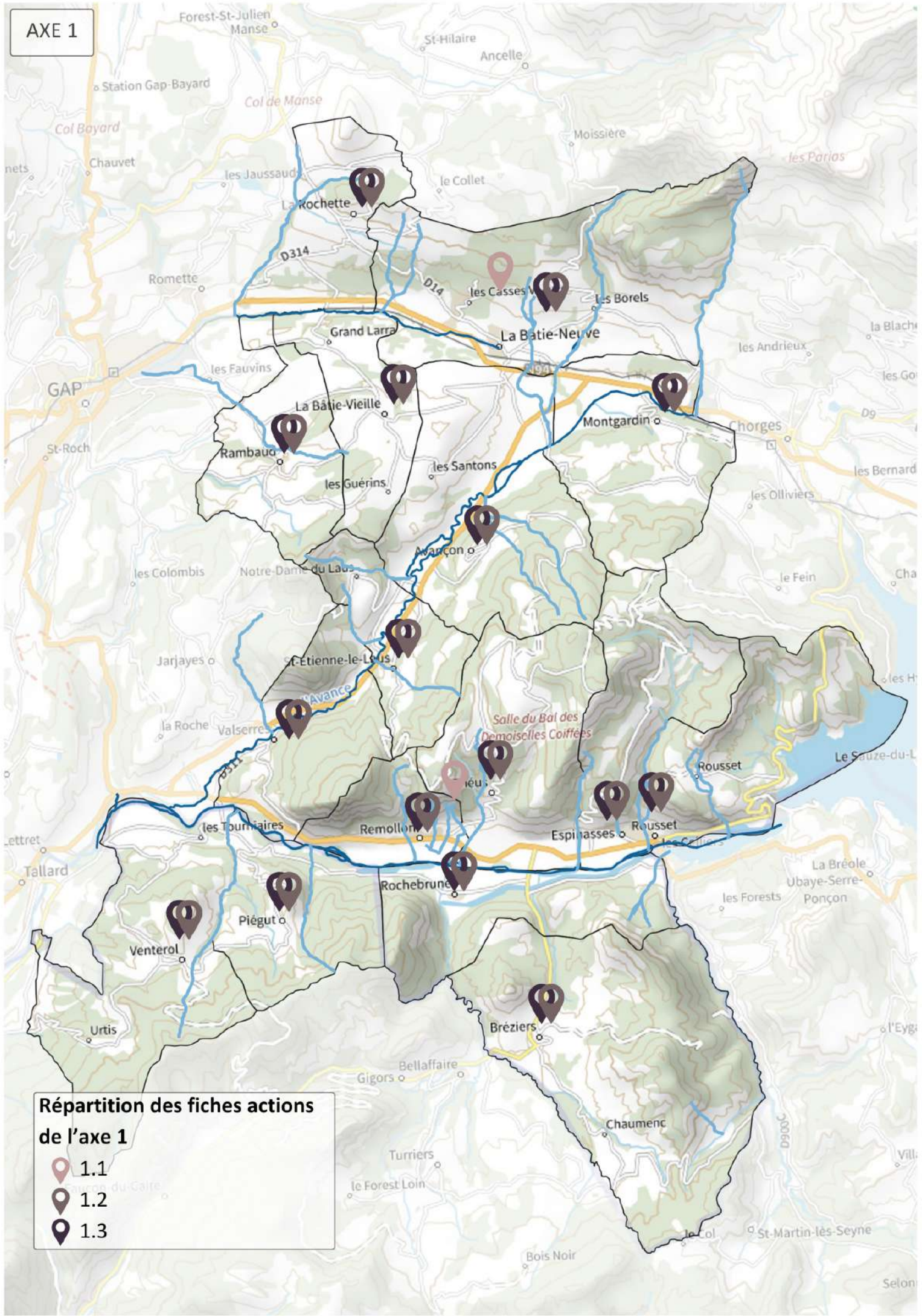
Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Etude et travaux sur les forêts de protection et le risque d'incendie de forêt	400 000 €	480 000 €	FPRNM (50%)	240 000 €
			Région (30%)	144 000 €
			Autofinancement CCSPVA	96 000 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

AXE 1



Répartition des fiches actions de l'axe 1

-  1.1
-  1.2
-  1.3

ACTION 1.1 : COMPLÉMENT DE CONNAISSANCES ET SENSIBILISATION AU RISQUE FEU DE FORÊT

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance ;

- Bassin de risque DURANCE : commune de Remollon (à confirmer après analyse préliminaire) ;
- Bassin de risque AVANCE/LUYE : commune de la Bâtie-Neuve (à confirmer après analyse préliminaire).

OBJECTIFS

- Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ;
- Etudier les zones vulnérables face aux incendies de forêt et établir un diagnostic en prenant en compte les différents aléas gravitaires ;
- Etudier la vulnérabilité et l'évolution des différentes strates et espèces végétales face à un incendie de forêt dans un contexte de changement climatique ;
- Instrumenter des sites et mettre en œuvre des mesures de protection.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du STePRiM d'intention, des actions de sensibilisation sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ont eu lieu. La cartographie de l'aléa incendie à l'échelle de la CCSPVA a également été établie grâce aux données transmises par la DDT et la DFCI.

Plusieurs secteurs vulnérables face à cet aléa ont été identifiés sur le territoire.

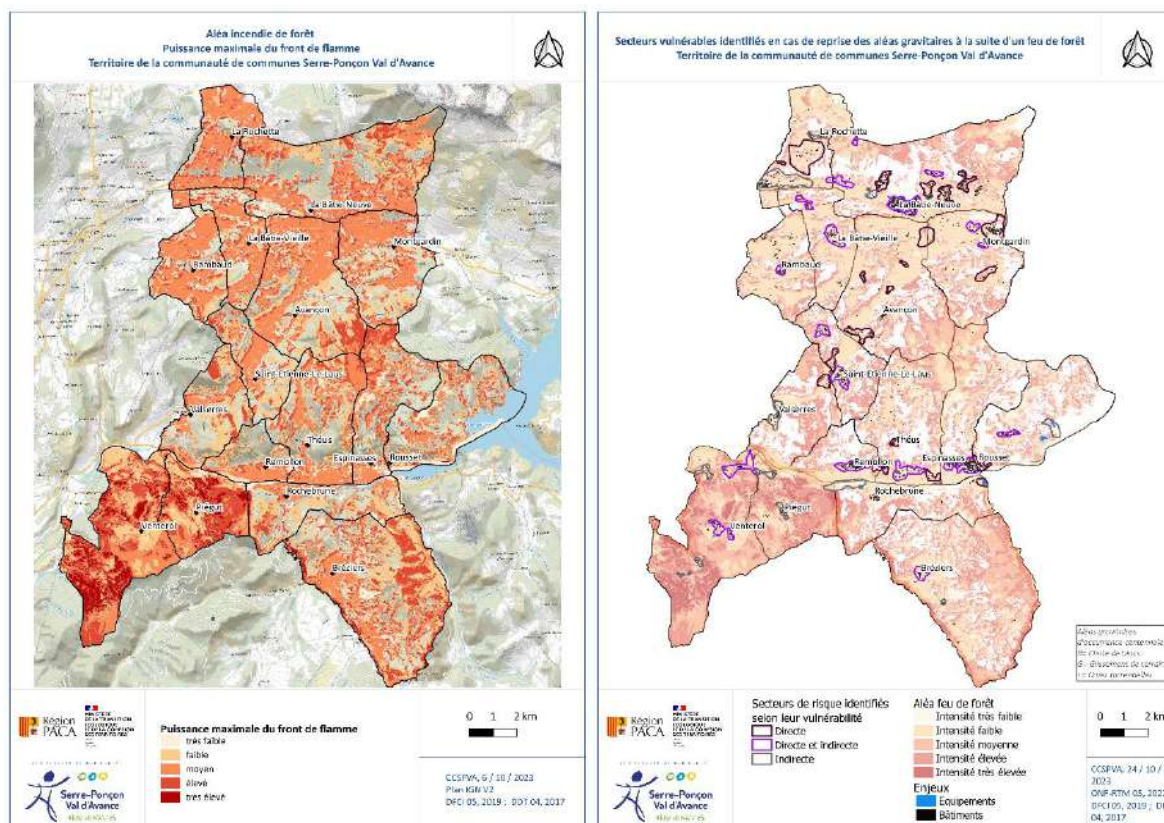


Figure : A gauche → Aléa incendie de forêt à l'échelle du territoire de la CCSPVA ; A droite → Secteurs vulnérables identifiés suite au croisement des données des aléas feu de forêt et gravitaires (chute de blocs, glissement de terrain et crue torrentielle)

Ces deux actions ont permis d'améliorer la connaissance du risque, tant du point de vue technique que selon l'angle de la culture du risque pour les populations du territoire.

Sur la base de ce bilan et des volontés politiques locales, d'autres actions permettant **l'acquisition de données sur les incendies de forêt et les forêts ayant un rôle de protection** sont incluses au sein de la STePRiM opérationnelle.

Cette action sera réalisée en plusieurs phases :

- Identifier les **zones où les enjeux incendie de forêt se superposent avec les forêts assurant un rôle de protection** → établir un diagnostic en lien avec d'autres aléas (érosion, chute de blocs, glissement de terrain...) ;
- Étudier **l'interface entre les forêts et les zones à enjeux** ;
- Identifier les zones où des **mesures de prévention des incendies (OLD)** sont mise en œuvre dans des boisements de protection, **analyser l'impact de ces mesures** sur le rôle de protection du boisement ;
- Réfléchir aux **conséquences sur la fonction de protection des forêts** lors d'un feu de sévérité donnée en prenant en compte **la résistance et la résilience** des différentes strates et espèces du couvert végétal ;

- Etudier **l'impact du changement climatique** sur l'évolution des forêts de protection soumis à l'aléa feux de forêts ;
- **Instrumenter des sites** (ex : mise en place de placettes) et réaliser des travaux de protection.

Un regard particulier sera porté sur la poursuite de deux objectifs à priori non convergents : le besoin de **créer des discontinuités dans le couvert végétal pour limiter la propagation des incendies** (concernant notamment les obligations légales de débroussaillage) et **la lutte contre l'érosion** qui nécessite un maintien maximal de l'ensemble des strates du couvert végétal.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Partenariat entre les services :

- Restauration des Terrains de Montagne de l'Office Nationale des Forêts des Hautes-Alpes ;
- Défense des Forêts Contre l'Incendie de l'ONF 05 ;
- CCSPVA.

PILOTAGE

Co-portage entre la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et l'ONF-RTM 05.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroulera sur environ trois ans, de début 2025 à fin 2027.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'action est de **25 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Etude et travaux sur les forêts de protection et le risque d'incendie de forêt	25 000 €	30 000 €	FPRNM (50%)	15 000 €
			Région (30%)	9 000 €
			Autofinancement CCSPVA	6 000 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

**ACTION 1.2 : COMMUNICATION À DESTINATION DES RÉSIDENTS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION
TOURISTIQUE**

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

OBJECTIFS

- Informer de manière préventive et sensibiliser les résidents du territoire sur la thématique des risques naturels ;
- Informer de manière préventive et sensibiliser la population touristique sur la thématique des risques naturels.
- Accompagner les communes pour leur permettre de répondre à leur obligation réglementaire notamment à travers la réalisation du DICRIM.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la STePRiM d'intention, un travail a été mené autour de l'élaboration d'une **stratégie de communication** propre à la thématique « risques naturels » de la CCSPVA. Au cours de la phase opérationnelle, celle-ci sera mise en œuvre, en deux temps :

- Elaboration et validation des éléments graphiques (palette de couleur, police, illustration logo...) afin d'être utilisée pour divers **supports de communication**.



Figure : Exemple de charte graphique spécifique aux risques naturels

- Réalisation de divers supports de communication à destination de publics variés (résidents du territoire, population touristique, adultes, enfants...)

Un calendrier prévisionnel de réalisation de diverses **opérations de communication** a été élaboré (randonnées pédagogiques, réunions publiques, actions auprès des collèges, pose de panneaux d'information, édition de flyers...).

Afin de garder une continuité des actions mises en place avec les collégiens, les activités seront reconduites à travers une **présentation en salle et une sortie sur le terrain** avec comme thème les risques naturels.



Figure : Sensibilisation des élèves du 5ème du collège de La Bâtie-Neuve aux risques naturels à travers une présentation en salle et une sortie sur le terrain au torrent de Théus

Les **Documents d'information Communaux sur les Risques Majeurs** (DICRIM) adaptés à chaque commune du territoire seront également réalisés et distribués. Les mairies seront accompagnées dans cette démarche afin de répondre à leurs obligations d'information préventive.

→ *Annexe 3 : Développer la culture du risque sur la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance*

CONDITIONS DE RÉALISATION

Réalisation en interne d'une partie des animations.

Actions hors domaine d'expertise de la CCSPVA réalisées par des entreprises spécialisées.

Co-animation des actions de communication auprès des collégiens avec l'ONF-RTM 05.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule sur toute la durée de la STePRiM Opérationnelle

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'action est de **161 482 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Communication	161 482 €	193 778 €	FPRNM (80%)	155 023 €
			Autofinancement CCSPVA	38 755 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

**ACTION 1.3 : FORMATION DES ANIMATRICES ET DES AGENTS TECHNIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET DE
PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS**

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

OBJECTIFS

- Former les animatrices STePRiM ;
- Former de manière préventive les agents techniques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La formation des animatrices STePRiM sur différents sujets en lien avec les risques naturels permettra **l'acquisition de connaissances et compétences** supplémentaires.

Ces formations pourront porter sur les connaissances des phénomènes en eux même (hydraulique, géologie, ...).

Elles pourront également porter sur l'acquisition de connaissances en matière de contrôle et de surveillance des ouvrages de protection contre les différents aléas (filets pare-blocs, digues, ...).

De manière plus large, il pourra être envisagé, si le besoin est identifié de former les animatrices autour des techniques de communication et de la sensibilisation en général, dans l'objectif de diffuser plus aisément les informations préventives et la culture du risque.

Les **agents techniques** seront aussi **formés de manière préventive**, à la fois sur leur propre compréhension des phénomènes naturels, mais également sur les interventions qu'ils sont susceptibles de mener sur le terrain en matière d'entretien et de surveillance des ouvrages.

Les agents de la collectivité sont les relais de l'information sur le terrain. Il semble donc essentiel de les former au mieux afin que les informations transmises soient justes et efficaces.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Réalisation en interne de certaines formations.

Actions hors compétence de la CCSPVA réalisées par des entreprises spécialisées.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule sur toute la durée de la STePRiM Opérationnelle.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'action est de **20 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

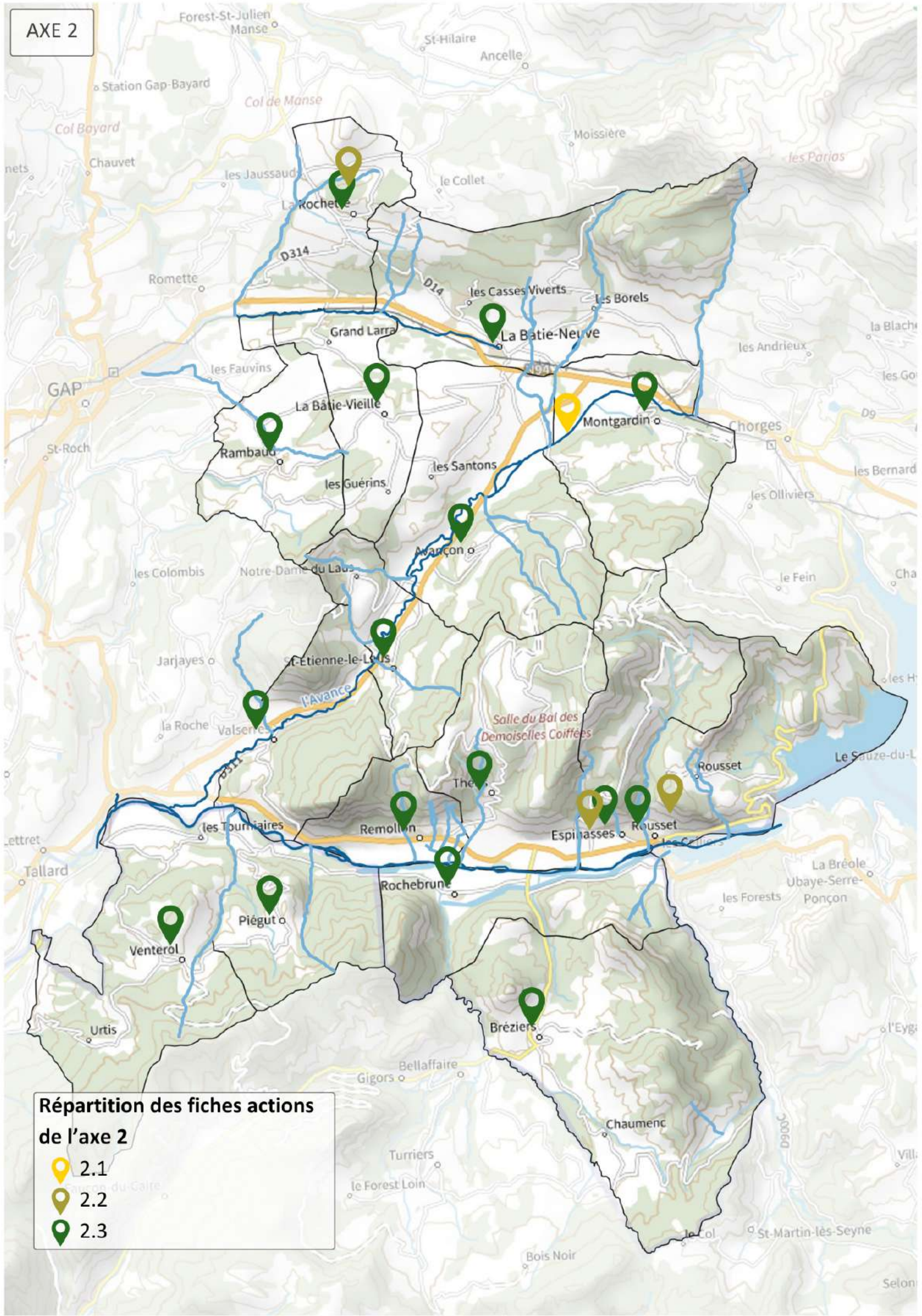
Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).



Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Formation des animatrices STePRiM	15 000 €	18 000 €	FPRNM (80%)	14 400 €
			Autofinancement CCSPVA	3 600 €
Formation des agents techniques	5 000 €	6 000 €	FPRNM (80%)	4 800 €
			Autofinancement CCSPVA	1 200 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

AXE 2



Répartition des fiches actions de l'axe 2

-  2.1
-  2.2
-  2.3

ACTION 2.1 : RIVIÈRE DE L'AVANCE, UN INDICATEUR DE LA RESSOURCE ET UN MILIEU À RESTAURER

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de l'Avance

OBJECTIFS

- Instrumenter la rivière pour mieux comprendre son fonctionnement et anticiper son évolution face au changement climatique, à la fois lors des grandes inondations mais également lors des périodes de sécheresse ;
- Etudier la restauration hydromorphologique de la rivière, afin de diminuer l'impact des inondations sur l'aval.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La rivière de l'Avance est un affluent rive droite de la Durance, située à l'aval du grand barrage de Serre-Ponçon.

Au cours de la STePRiM d'intention, une étude de diagnostic de cette rivière et un plan de gestion ont été élaborés (hors programmation STePRiM d'intention). Cette étude a permis une prise de conscience des décideurs locaux de l'importance de disposer de capteurs de suivi en période de crue afin de mieux anticiper et prévenir les inondations sur ce bassin.

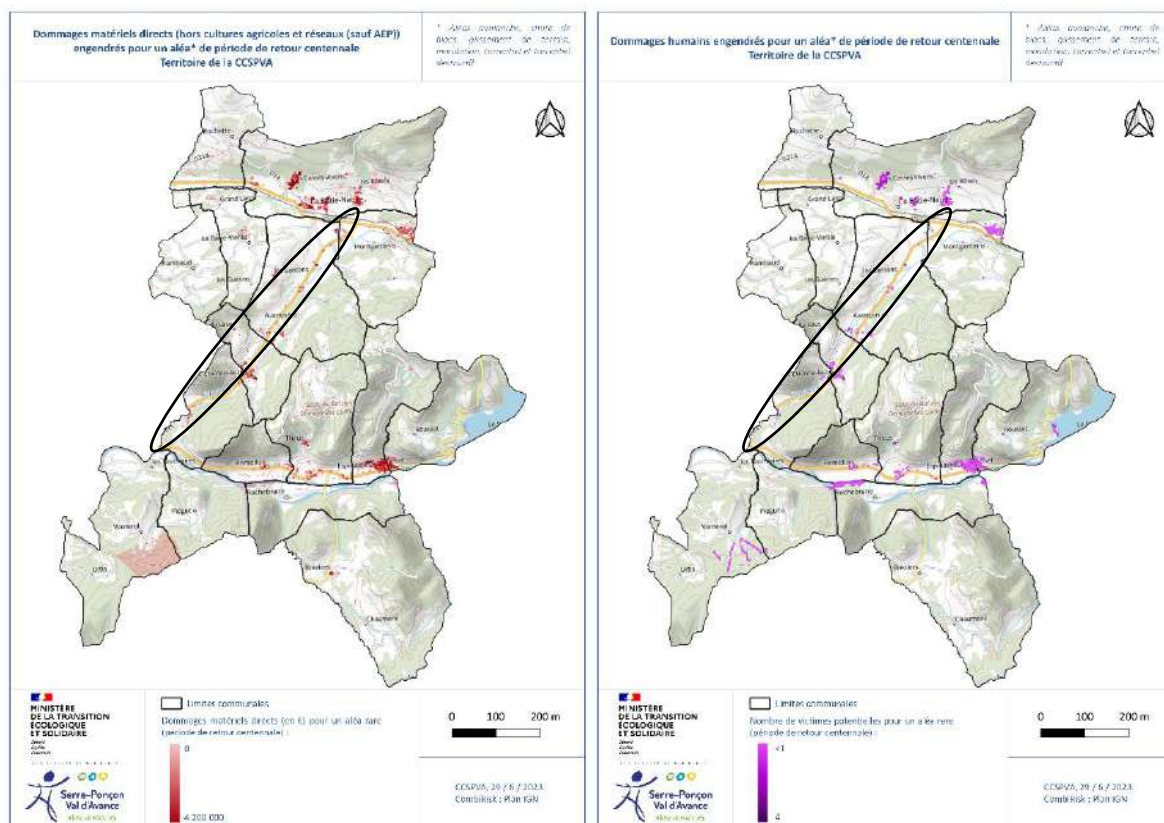


Figure : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Dans le cadre de cette STePRiM opérationnelle, **l'instrumentation de la rivière** permettra de disposer d'outils de mesure sur cet affluent de la Durance qui ne dispose actuellement d'aucun suivi en lien avec **la prévision des inondations**. La mise en place d'un dispositif de suivi permettra **l'acquisition de données** au cours des saisons et particulièrement lors de crues (ex : alimentation des retours d'expérience), mais également lors des périodes d'étiage, en lien avec le dérèglement climatique.



Figure : Crue de la rivière de l'Avance au niveau de la Maronne (mai 2021)

Dans la continuité de l'étude de diagnostic et du plan de gestion de la rivière réalisés en 2022/23 par la collectivité, une **étude d'avant-projet** permettra de définir des principes d'aménagement pour la **restauration hydro morphologique** de l'Avance. Là encore, l'objectif du projet est double : **diminuer l'impact des inondations en période de crue**, tout en limitant l'enfoncement de la rivière et de sa

nappe d'accompagnement. Sur la base du bilan dressé et des volontés politiques locales, une **phase de concertation** associée à ces études sera menée dans le cadre de cette action.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Études et installations des instruments de mesure réalisées par des entreprises spécialisées.
Potentielle réalisation des mesures en interne suivant le type de dispositif mis en place.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule sur en deux temps : durant l'année 2025 le dispositif d'instrumentation sera mis en place. L'étude d'avant-projet débutera quant à elle début 2028 pour une durée prévisionnelle de 2 ans.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'action est de **70 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Instrumentation de la rivière	20 000 €	24 000 €	Agence de l'eau (30%)	7 200 €
			FPRNM (50%)	12 000 €
			Autofinancement CCSPVA	4 800 €
Etude d'avant-projet	50 000 €	60 000 €	Agence de l'eau (30%)	18 000 €
			FPRNM (50%)	30 000€
			Autofinancement CCSPVA	12 000 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

ACTION 2.2 : MIEUX ANTICIPER LES CHUTES DE BLOCS

TERRITOIRE CONCERNÉ

Cette fiche action regroupe trois sous actions dans la thématique de l'anticipation des chutes de blocs :
Communes de La Rochette, Rousset et Espinasses :

- FA2.2.a : Chapeau de Napoléon, commune de la Rochette, secteur de risque n°23 ;
- FA2.2.b : Les Celliers, commune de Rousset, secteur de risque n°37 ;
- FA2.2.c : Site de l'Eglise, commune d'Espinasses, secteur de risque n°10.

OBJECTIFS

- **FA2.2.a : Chapeau de Napoléon, commune de la Rochette, secteur de risque n°23.**

→ Disposer d'un état de lieux concernant la vulnérabilité du vieux village de la Rochette face au chutes de blocs du Chapeau de Napoléon.

- **FA2.2.b : Les Celliers, commune de Rousset, secteur de risque n°37.**

→ Disposer d'un diagnostic et d'un suivi des ouvrages de protection contre les chutes de blocs ;
→ Mettre en place des mesures de prévention et/ou de protection contre l'aléa chute de blocs.

- **FA2.2.c : Site de l'Eglise, commune d'Espinasses, secteur de risque n°10.**

→ Disposer d'un diagnostic et d'un suivi des ouvrages de protection contre les chutes de blocs ;
→ Mettre en place des mesures de prévention et/ou de protection contre l'aléa chute de blocs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au cours de la STePRiM d'intention, l'inventaire des ouvrages de protection a permis l'identification et le diagnostic général d'ouvrages pare-blocs sur le territoire intercommunal.

Au vu des enjeux présents à proximité directe des secteurs du Chapeau de Napoléon (Commune de La Rochette), des Celliers (Commune de Rousset) et de l'Eglise (Commune d'Espinasses), les communes concernées, souhaitent réaliser des études et travaux pour établir un **diagnostic de vulnérabilité et/ou la purge de ces zones de chute de blocs**.

En fonction des conclusions de ces études, des travaux pourront, si besoin, être programmés lors de l'avenant à mi-parcours. Ils seront alors intégrés à l'axe 7 de la stratégie.

- **FA2.2.a : Chapeau de Napoléon, commune de La Rochette, secteur de risque n°23.**

Le village de La Rochette est soumis à un risque de chute de blocs depuis le Chapeau de Napoléon. Afin d’acquérir des connaissances sur ce site et sur le déclenchement des phénomènes, une **étude de diagnostic de la vulnérabilité** du village sera réalisée.

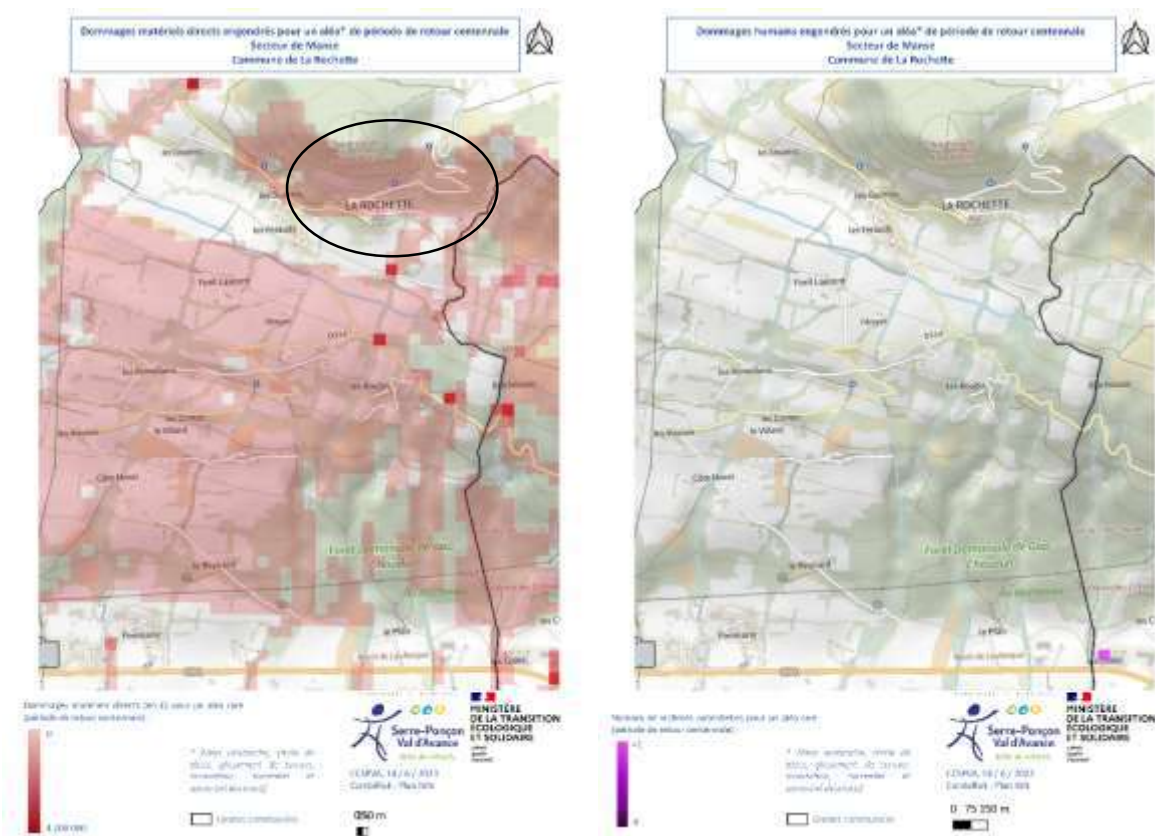


Figure : Secteur de risque n°23 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l’outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

La commune de La Rochette n’est pas couverte par un PPR.

- **FA2.2.b : Les Celliers, commune de Rousset, secteur de risque n°37.**

Concernant la zone de chute de blocs des Celliers, des **inspections périodiques détaillées** ainsi qu’un **protocole d’entretien et de suivi** seront mis en place. Suivant les conclusions, un diagnostic approfondi pourra être réalisé et des confortements auront lieu si nécessaire

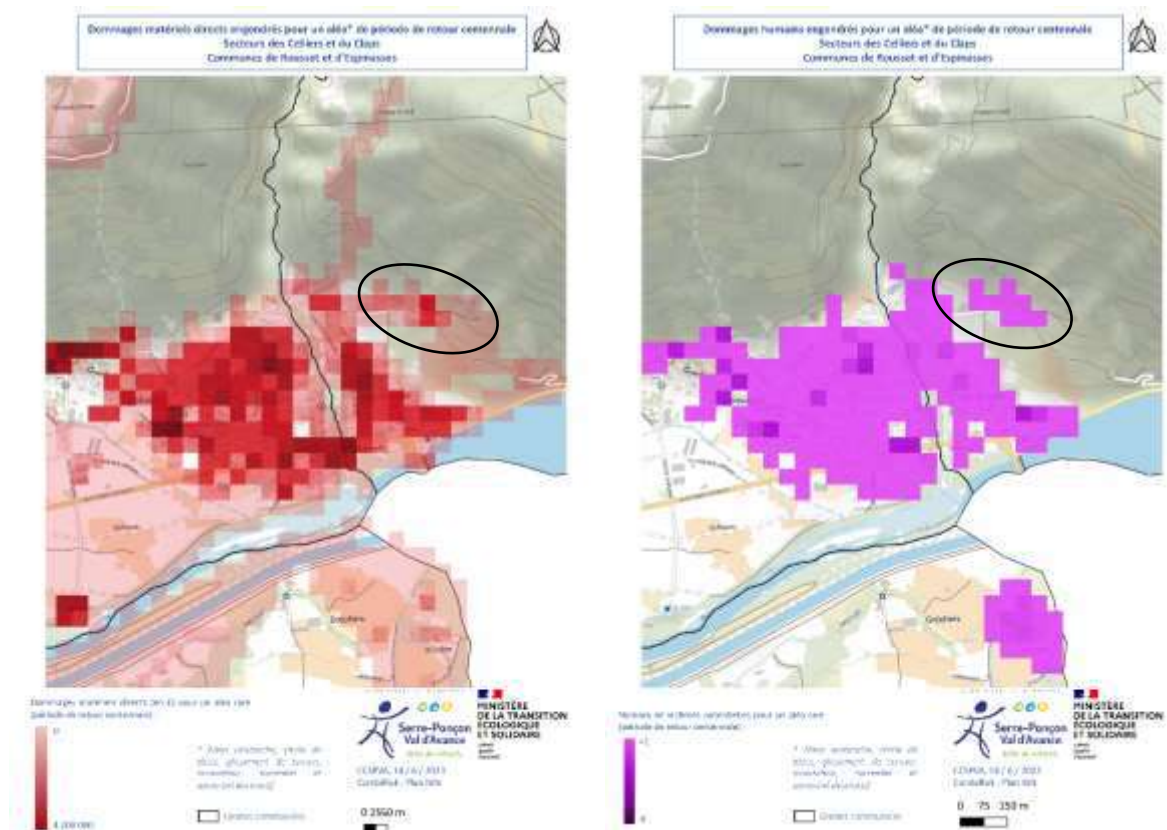


Figure : Secteur de risque n°37 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Le PPR de la commune de Rousset est prescrit.

- **FA2.2.c : Site de l'Église, commune d'Espinasses, secteur de risque n°10.**

Pour le site de l'Église à Espinasses, **des mesures de protection et de prévention** suite à l'élaboration de la carte d'aléas du PPR pourront être mises en œuvre. Par la suite, des **inspections régulières** auront lieu et si nécessaire **des purges ponctuelles** seront réalisées.

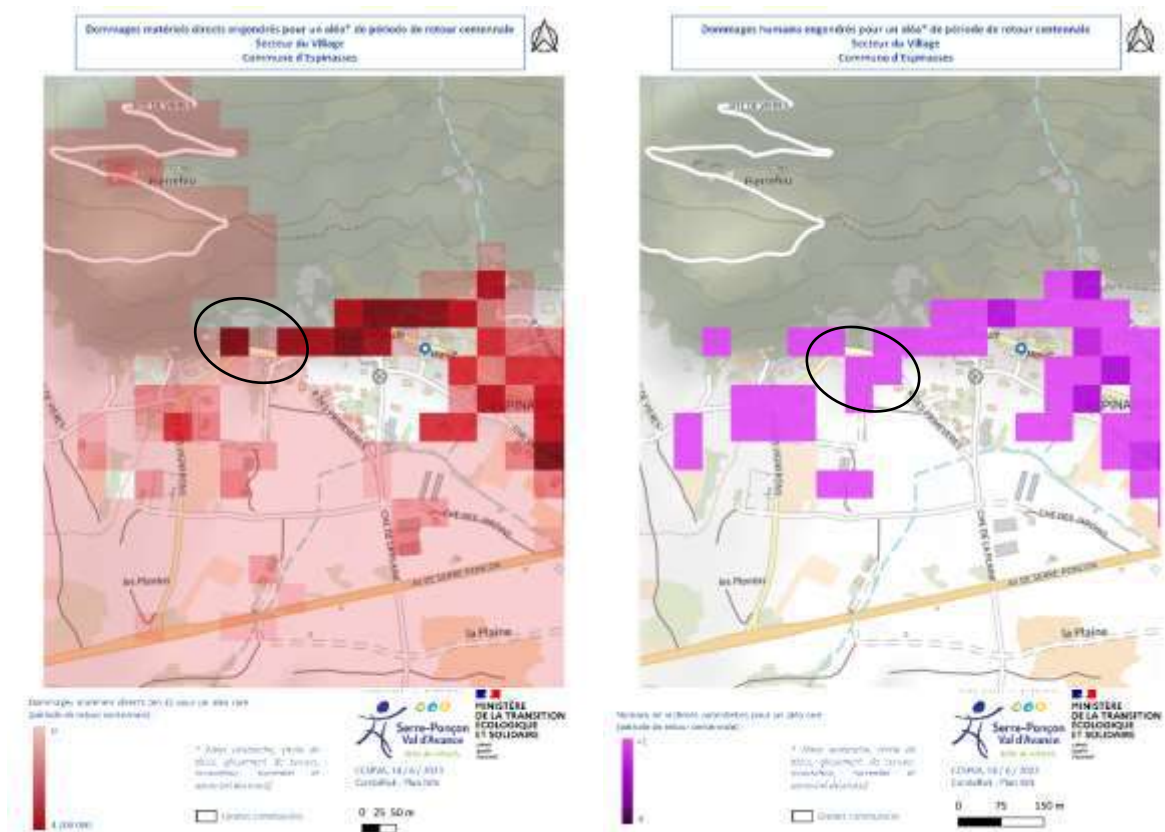


Figure : Secteur de risque n°10 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Le PPR de la commune d'Espinasses est prescrit.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Réception de la carte d'aléa issue du PPR (DDT 05) pour les sites de Rousset et Espinasses.

PILOTAGE

Communes de La Rochette, Rousset et Espinasses.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action sera réalisée sur l'année 2027 sous réserve de la réalisation de la carte d'aléas issue du PPR.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'action est de **60 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Zone de chute de blocs du Chapeau de Napoléon (La Rochette)	20 000 €	24 000 €	Conseil départemental 05 (50%)	12 000 €
			Région (30%)	7 200 €
			Autofinancement La Rochette	4 800 €
Zone de chute de blocs des Celliers (Rousset)	20 000 €	24 000 €	FPRNM (50%)	12 000 €
			Région (30%)	7 200 €
			Autofinancement Rousset	4 800 €
Zone de chute de blocs de L'Eglise (Espinasses)	20 000 €	24 000 €	FPRNM (50%)	12 000 €
			Région (30%)	7 200 €
			Autofinancement Espinasses	4 800 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

ACTION 2.3 : OUTIL DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES CIBLÉES SUR LE TERRITOIRE

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

OBJECTIFS

- Disposer de données de prévision fiables ;
- Pouvoir suivre en temps réel les évènements météorologiques à l'échelle du territoire ;
- En fonction des conclusions des études de danger en cours, ce système de prévision et de suivi météo pourra être couplé à un système d'alerte.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au cours de la STePRiM d'intention, l'outil RHyTMME développé par Météo-France a été utilisé afin de disposer de données en temps réel des précipitations sur le territoire. Cependant, depuis plusieurs mois, le radar du Mont-Colombis (situé sur le territoire de la CCSPVA) n'est plus fonctionnel. Le radar voisin de Vars ne l'étant plus également, le suivi en temps réel des précipitations s'est fortement dégradé dans les Hautes-Alpes du fait qu'un seul radar en région grenobloise soit en état de marche.

Or, le suivi en temps réel est un outil de mesure pertinent et nécessaire sur nos territoires compte tenu de la petitesse des bassins versants et donc de leur réactivité.

Les évènements de la fin du mois de novembre et de début décembre 2023 ont mis en évidence une importante sous-estimation des précipitations sur le département.

Ainsi, afin de disposer de données de prévision et de suivi plus précises, l'intercommunalité souhaite étudier la pertinence de la souscription d'un abonnement météo spécifique pour le territoire.

En fonction de la fiabilité des données, des retours d'expériences ou de la mise sur le marché de systèmes plus performants, il n'est pas exclu que le prestataire change au cours de la stratégie opérationnelle.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Adhésion à un abonnement météorologique.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule sur toute la durée de la STePRiM Opérationnelle

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'action est de **13 600 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

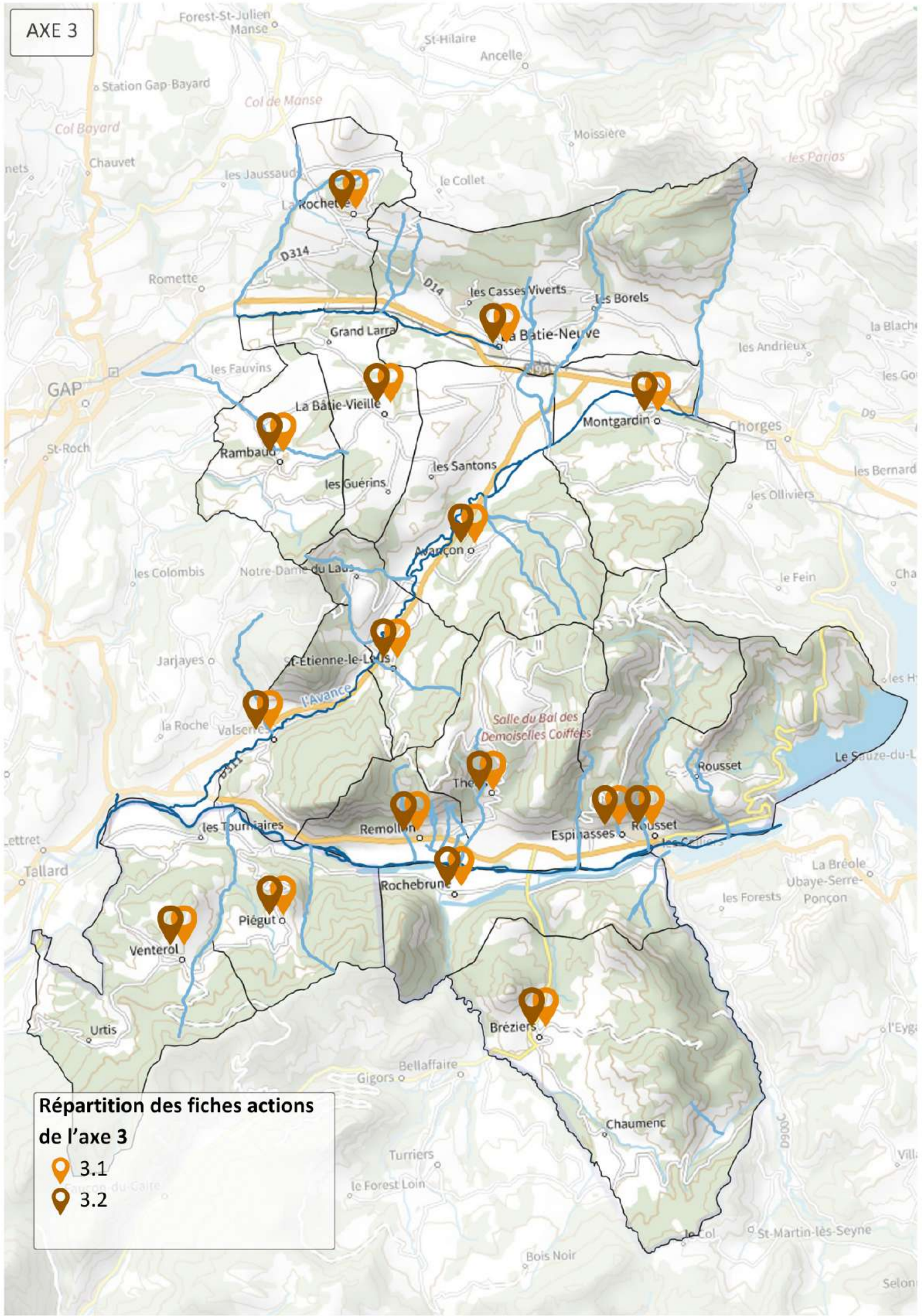
Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Outil de suivi météorologique	13 600 €	16 320 €	Région (30%)	4 896 €
			Autofinancement CCSPVA	11 424 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

AXE 3



Répartition des fiches actions de l'axe 3

- 3.1
- 3.2

ACTION 3.1 : ETUDE ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

OBJECTIFS

- Elaborer de manière concertée le Plan de Sauvegarde Intercommunal (PICS) ;
- Acquérir du matériel permettant une gestion de crise efficace ;
- Sensibiliser les acteurs à la mise en œuvre du PICS.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La phase d'études préalables a permis d'élaborer et/ou de mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des communes de la CCSPVA.

Dans cette continuité, l'intercommunalité va s'engager dans **l'élaboration de son PiCS** avec pour objectif une sauvegarde de la population optimale sur le territoire. Compte tenu des enjeux juridiques et financiers résultant de cette mutualisation, le porteur de projet souhaite se faire accompagner par un bureau d'étude dont l'expertise se porte sur la gestion d'évènements de sécurité civile et la rédaction des documents associés.

Suite à l'élaboration de ce document, du **matériel** dédié au PICS sera acquis par l'intercommunalité de sorte à **faciliter et opérationnaliser la gestion de crise** (cartes, chasubles, ...)

Enfin, les **différents acteurs (agents et élus) seront sensibilisés au PiCS** grâce à la mise en place de groupes de travail et d'exercices de gestion de crises suivis de retours d'expérience.

Cette action est en lien avec la fiche action 1.2 « *Communication à destination des résidents du territoire et de la population touristique* » dont un des objectifs est d'informer la population des différents systèmes d'alerte en cas de danger.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Mise à jour ou création de l'ensemble des PCS des 16 communes.
Accompagnement par un cabinet de conseils pour la réalisation du PICS.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule sur la période 2024-2026.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **78 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Accompagnement à l'élaboration du PCS	20 000 €	24 000 €	Région (30%)	7 200 €
			Autofinancement CCSPVA	16 800 €
Achat de matériel	50 000 €	60 000 €	Région (30%)	18 000 €
			Autofinancement CCSPVA	42 000 €
Sensibilisation des acteurs	8 000 €	9 600 €	Région (30%)	2 880 €
			Autofinancement CCSPVA	6 720 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

ACTION 3.2 : MONTÉE EN COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DE CRISE

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

OBJECTIFS

- Former les élus à la gestion de crise ;
- Réaliser des exercices de sauvegarde des populations pour chacune des communes du territoire ;
- Sensibiliser les acteurs à la mise en œuvre des PCS et du PiCS.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La STePRiM d'intention a permis d'élaborer et/ou de mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) de nombreuses communes de la CCSPVA. Afin de tester, mettre à jour et optimiser ces documents de manière concrète et appliquée au territoire, la CCSPVA souhaite accompagner chaque commune dans la mise en œuvre l'opérationnalisation de son PCS à travers la réalisation d'exercices de sauvegarde.



Figure : réalisation d'exercices sur le territoire de la CCSPVA

Tous les 4 ans, un exercice sera réalisé par commune avec comme principal objectif de **faciliter et d'opérationnaliser la gestion de crise**.

Ces exercices seront créés spécifiquement pour la commune, permettant ainsi une réelle implication des élus et personnels de mairie, ce qui par conséquent aboutira à la réalisation d'actions de sauvegarde de manière optimale le jour J.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Mise à jour ou création de l'ensemble des PCS des 16 communes.

Accompagnement par un cabinet de conseils pour la création et la réalisation des exercices.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

COÛT

Le coût de l'action est de **72 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

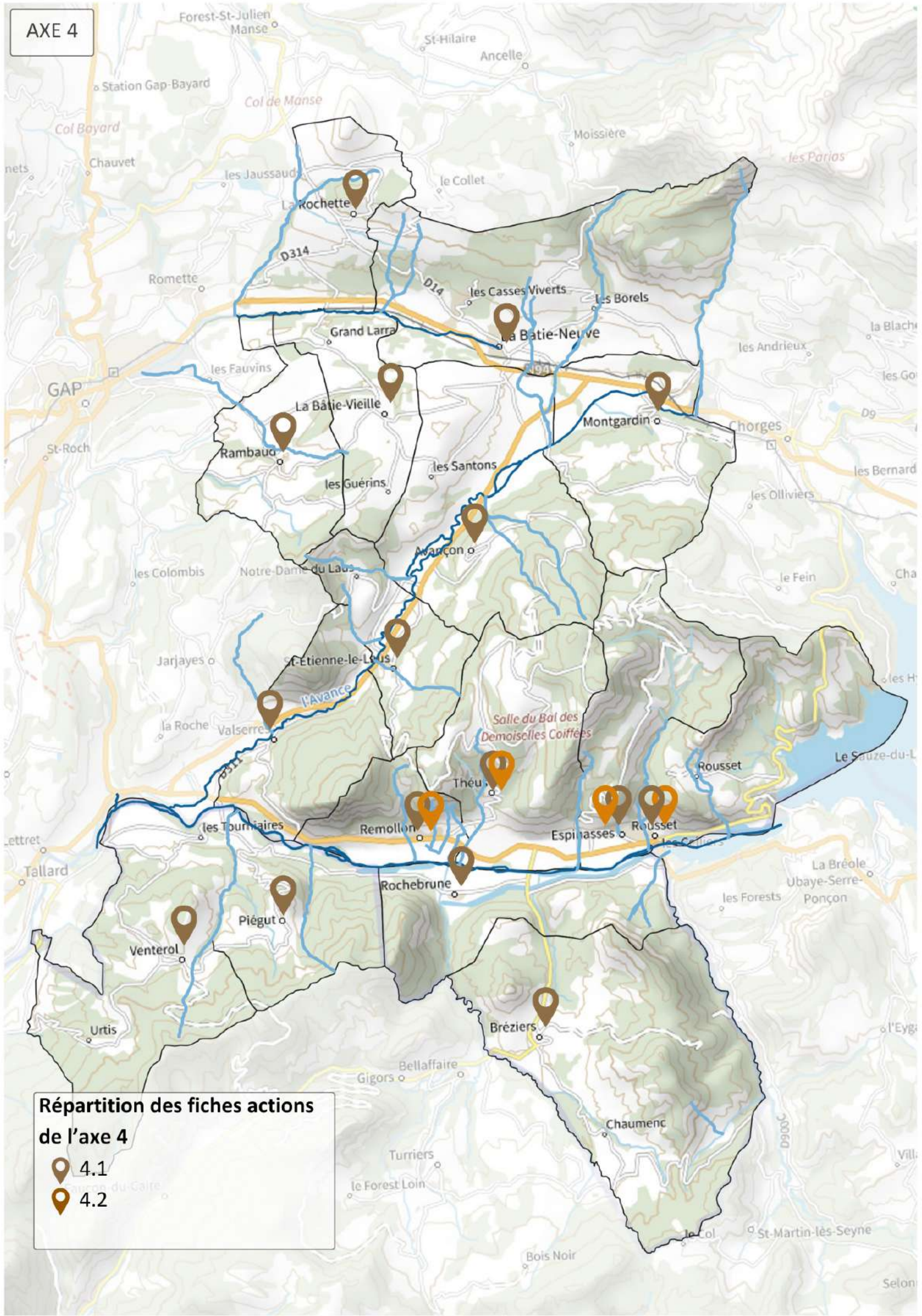
Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).


PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Formation des élus de chaque commune du territoire à travers des exercices PCS	72 000 €	86 400 €	Région (30%)	25 920 €
			Autofinancement CCSPVA	60 480 €

AXE 4



Répartition des fiches actions de l'axe 4

-  4.1
-  4.2

**ACTION 4.2 : PRESCRIPTION ET ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES DE QUATRE
COMMUNES**

TERRITOIRE CONCERNÉ

Communes de Rousset, Espinasses, Théus et Remollon

OBJECTIFS

- Prescription, élaboration et approbation des Plans de Prévention des Risques (PPR) multi aléas de quatre communes du territoire.
- Intégrer les risques naturels dans les politiques d'aménagement du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les PPR sont des outils de prévention établis par les services de l'Etat lorsque les communes sont concernées par des risques majeurs.

Actuellement, seules deux communes du territoire possèdent un PPR approuvé : Montgardin et La Bâtie-Neuve.

En 2024, **l'Etat prescrit des PPR pour les communes suivantes : Rousset, Espinasses, Théus et Remollon.**

Le PPR permet de réglementer l'utilisation des sols et les activités soumises à des risques naturels, miniers ou technologiques, selon la nature et l'intensité des risques. Il concerne également les bâtiments existants.

PILOTAGE

Direction Départementale des Territoires (DDT) des Hautes-Alpes.

PLAN DE FINANCEMENT

Financement par l'Etat.

**ACTION 4.1 : URBANISME ET FACTEURS D'ACCROISSEMENT DU RISQUE NATUREL EN PRÉVENTION DU RISQUE
MAJEUR : DE LA BONNE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

OBJECTIFS

- Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales afin de diminuer la vulnérabilité des zones bâties face aux aléas climatiques extrêmes (inondations, crue torrentielle et glissement de terrains) ;
- Former le service urbanisme de la CCSPVA à l'instruction des risques naturels ;

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude des différents aléas sur le territoire au cours de la stratégie d'intention a mis en lumière le **prépondérant du ruissellement dans le déclenchement et/ou l'augmentation de l'intensité de certains aléas** (glissements de terrains et inondations/ crues torrentielles).

Certaines communes disposent déjà de plans partiels de leurs réseaux d'eaux pluviales. Afin de faciliter la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et d'identifier les enjeux associés en matière d'eaux pluviales, un **schéma directeur des eaux pluviales** sera réalisé pour chaque commune et plus précisément sur chaque secteur de risques. Ces données seront ensuite croisées avec les données d'aléas actualisées, de manière à identifier des secteurs où le risque est accru en lien avec la non gestion des eaux pluviales.

Ceci dans le but de mettre au point une **stratégie de gestion** de ces eaux afin de **diminuer la vulnérabilité des zones bâties face aux aléas climatiques extrêmes** et de **programmer les travaux** associés.

Le second volet de cette action concerne la formation du **service urbanisme de la CCSPVA à l'instruction des risques naturels**. En effet, si les services de l'état assurent un service d'avis au titre des risques naturels, le fait que les instructrices disposent de connaissances supplémentaires est essentiel pour leurs missions d'accompagnement des administrés autour de leurs projets. Tant lors de réunions préparatoires en matière de projet, que sur les accompagnements autour de la rédaction des PLU, ou lors de l'instruction des dossiers déposés. Ces connaissances supplémentaires leur permettront de disposer d'une vision élargie du projet dans son environnement naturel.

Cette formation sera effectuée en lien et avec l'appui de la DDT05, Service de l'Aménagement Durable, Unité Urbanisme - Risques.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

La maîtrise d'ouvrage du schéma directeur d'eau pluviales et des travaux associés sera déléguée à la CCSPVA.

La formation du service urbanisme sera effectuée en régie.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule de 2024 à 2026.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **320 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

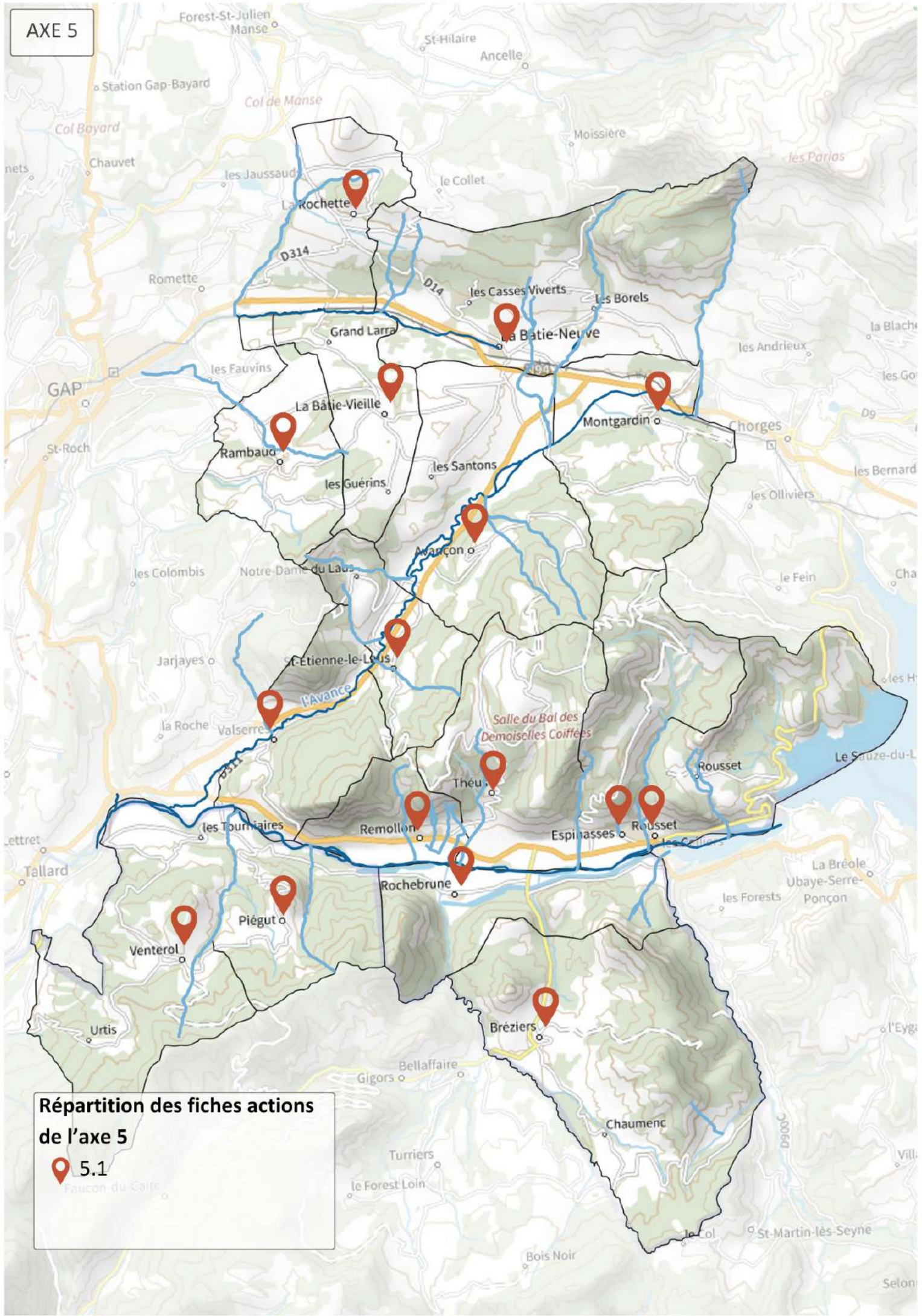
Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales	320 000 €	384 000 €	Région (30%)	115 200 €
			Agence de l'eau (50%)	192 000 €
			Autofinancement CCSPVA	76 800 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

AXE 5



Répartition des fiches actions de l'axe 5

 5.1
Faucou du Cairé

**ACTION 5.1 : DIAGNOSTIC D'UNE SÉLECTION DE BÂTIS VULNÉRABLES ET PROPOSITION DE SOLUTIONS
CONSTRUCTIVES VISANT À EN DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ**

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risques de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

OBJECTIFS

- Dresser un diagnostic sur une sélection de bâtiments publics ;
- Proposer des solutions constructives visant à réduire leur vulnérabilité et à augmenter leur résilience face aux aléas.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au cours de la STePRiM d'intention, un inventaire des bâtiments publics vulnérables aux aléas naturels (chute de blocs, glissement de terrain, crue torrentielle, inondation) a été dressé.

Cette action concerne la réalisation de **diagnostics de vulnérabilité** de certains **Etablissements Recevant du Public (ERP) publics**.

Le choix de ces bâtiments sera effectué en comité de pilotage sur la base du travail de recensement effectué lors de la phase d'études préalables.

Un premier diagnostic de vulnérabilité sera effectué en interne sur la base de connaissances constructives : implantation du bâtiment, positionnement des ouvertures, point de faiblesse remarquables. Des **solutions constructives** seront proposées au maître d'ouvrage.

Par la suite, après le dépôt d'un avenant à mi-parcours, il sera envisagé de faire procéder à des **diagnostics structurels** par des entreprises spécialisées selon les conclusions du diagnostic constructif.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

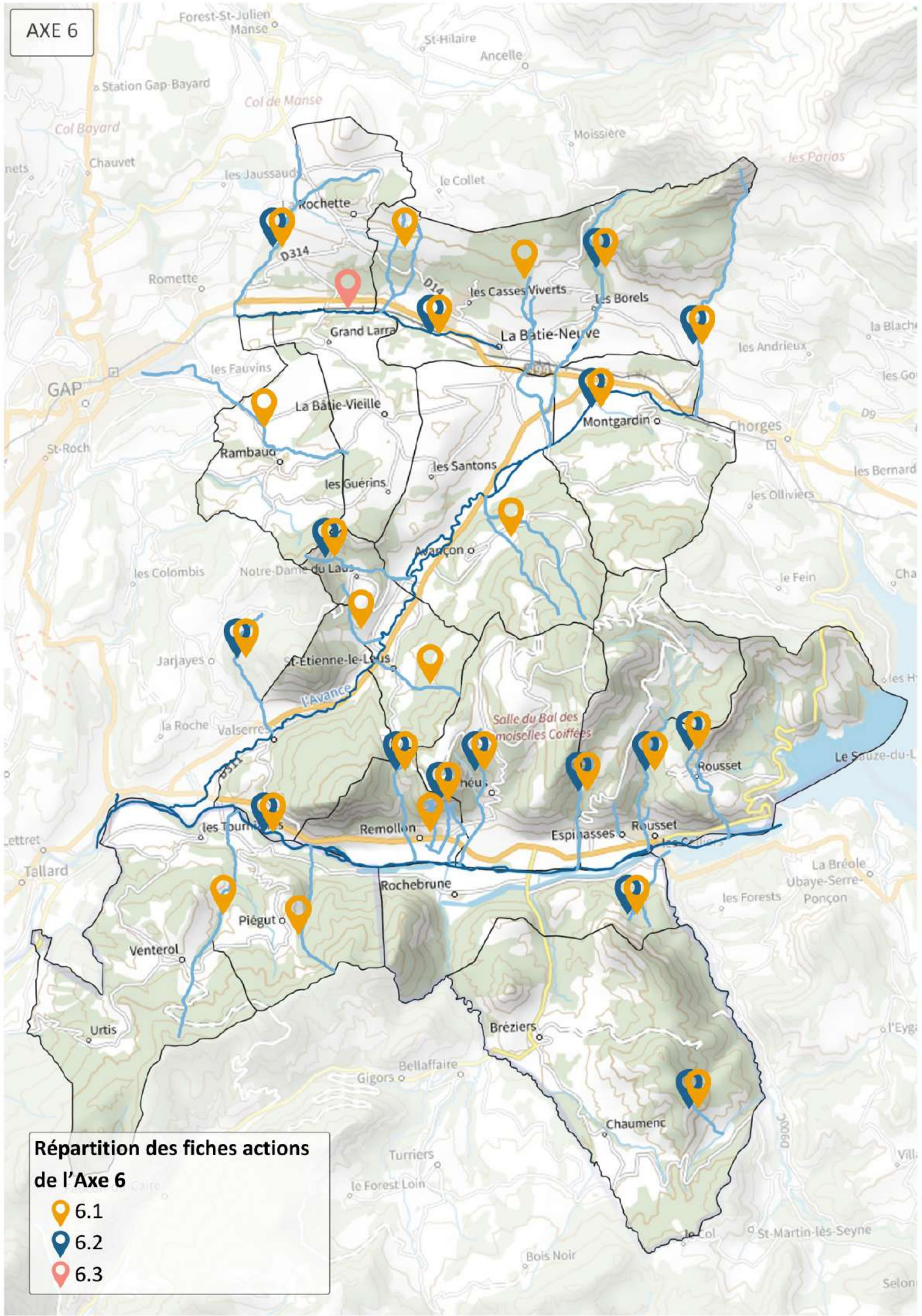
Cette action se déroule de 2024 à 2026.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

L'action sera réalisée en régie.

AXE 6



Répartition des fiches actions de l'Axe 6

- 6.1 (orange pin)
- 6.2 (blue pin)
- 6.3 (red pin)

ACTION 6.1 : ENLÈVEMENT DE LA VÉGÉTATION SUR LES OUVRAGES ET LES SECTIONS DÉLICATES DES RIVIÈRES, TORRENTS, RASES ET RAVINS AFIN DE FACILITER LE TRANSPORT SÉDIMENTAIRE

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risques de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

OBJECTIFS

- Entretenir la végétation et gérer le transport sédimentaire des rases, ravins et torrents pour la prévention des crues torrentielles ;
- Entretenir la végétation et gérer le transport sédimentaire des rivières pour la prévention des inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au cours de la STePRiM d'intention, un diagnostic de la végétation a été réalisé, il sera réactualisé régulièrement au cours de la stratégie opérationnelle.

Sur la base de ce bilan et des volontés politiques locales des travaux seront engagés. Ils permettront de maintenir le cours d'eau (qu'il soit classé ou non au titre de la loi sur l'eau) dans son **profil d'équilibre**, de permettre **l'écoulement naturel des eaux** et de **contribuer à son bon état écologique**, notamment par **enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives**. Cette entretien régulier est nécessaire sur les cours d'eau de montagne afin de permettre un transit sédimentaire optimal et de prévenir ainsi les crues torrentielles. En effet, **les embâcles et la végétation en général peuvent former des pièges à matériaux** qui viennent se stocker et modifier le profil d'écoulement du cours d'eau, générant ainsi des débordements ou des changements de lit. Cet entretien est donc essentiel pour une gestion optimale du transit sédimentaire.

Cet entretien raisonné sera réalisé au maximum **de façon sélective et localisée** pour ne pas dégrader ou perturber l'état écologique du cours d'eau et pour maintenir la diversité des milieux aquatiques.

L'enlèvement des déchets solides dans les cours d'eau relève également de cette fiche action.

Ces actions seront réalisées dans le cadre d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** permettant l'intervention sur des parcelles privées. Cette DIG sera renouvelée tous les ans ou tous les 5 ans suivant les démarches administratives et procédures à mettre en œuvre.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette fiche action sera menée durant l'ensemble de cette STePRiM opérationnelle. Les interventions seront réalisées au cours des périodes de moindre impact environnemental.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **350 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Entretien des torrents, rases et ravins afin de faciliter le transport sédimentaire pour diminuer la vulnérabilité des enjeux	200 000 €	240 000 €	Région (30%)	72 000 €
			Autofinancement CCSPVA	168 000 €
Entretien de la végétation des rivières et gestion du transport sédimentaire	150 000 €	180 000 €	Autofinancement CCSPVA	180 000 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

ACTION 6.2 : CONFORTEMENT DU VOLET CONSTRUCTIF DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

OBJECTIFS

- **Conforter** les ouvrages de protection des rivières, rases, ravins et torrents ;
- **Conforter** les ouvrages de protection contre les chutes de blocs ;
- **Conforter** les ouvrages de protection contre les glissements de terrain.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au cours de la STePRiM d'intention, un **inventaire des ouvrages de protection contre les aléas naturels** (chutes de blocs, glissements de terrain, inondations, crues torrentielles) a été réalisé, il sera si besoin réactualisé au cours de la stratégie opérationnelle.



Figure : Exemples d'ouvrages de protection contre les aléas naturels sur le territoire de la CCSPVA. De gauche à droite : filet pare blocs protégeant le hameau des Celliers à Rousset ; exutoire d'un drain permettant l'évacuation des écoulements hors de la zone de glissement du bassin versant du Saint-Panrace à La Bâtie-Neuve ; seuil de correction torrentielle de la rase du Seigneur à Remollon

Sur la base de ce bilan et des visites de terrain, des travaux seront engagés. Ils permettront **de conforter les ouvrages afin de garantir leur efficacité.**

Ces opérations consisteront par exemple à **retirer des souches des corps d'ouvrages** ou encore à faire des reprises en maçonnerie là où cela est nécessaire. Ces interventions sont essentielles afin de maintenir les ouvrages en état et par conséquent d'assurer un fonctionnement optimal ainsi que la protection des enjeux à proximité.

Le programme précis des travaux à réaliser sera discuté en COTECH et validé en COPIL.

Seules les trois premières années de travaux ont été prise en compte dans le plan de financement. Une redéfinition de l'enveloppe prévisionnelle sera faite lors de l'avenant à mi-parcours.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette fiche action sera menée durant l'ensemble de cette STePRiM opérationnelle. Les interventions seront réalisées au cours des périodes de moindre impact environnemental.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **150 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Confortement des ouvrages 2025/2027	75 000 €	90 000 €	Fonds Barnier (50%)	90 000 €
			Autofinancement	90 000 €
Confortement des ouvrages 2028/2030	précisé lors de l'avenant à mi-parcours	précisé lors de l'avenant à mi-parcours	Fonds Barnier (50%)	
			Autofinancement	

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

**ACTION 6.3 : RIVIÈRE DE LA LUYE, UN ENJEU POUR LES BASSINS DE POPULATION SITUÉS À L'AVAL
(AGGLOMÉRATION GAPENÇAISE)**

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la Luye

OBJECTIFS

- Elaborer un plan de gestion de la végétation et du transport sédimentaire ;
- Elaborer les dossiers règlementaires nécessaires aux interventions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La rivière de la Luye est un affluent rive droite de la Durance. Elle prend sa source sur la commune de la Bâtie-Neuve.

Elle quitte le territoire du porteur de projet au niveau de la commune de La Rochette, pour entrer dans l'agglomération Gapençaise.

Si elle ne présente pas d'enjeux majeurs directs pour le territoire Serre-Ponçon Val d'Avance, elle est en revanche **susceptible de générer de fortes inondations sur le Gapençais**. En effet, elle transite de manière très chenalisée et contrainte en milieu urbain.



Figure : Traversée de la Luye sur la zone de Tokoro, à Gap, étude paysagère Pierre CASTRO (2020)

Disposer d'une **stratégie de gestion** du milieu en amont est donc un atout dans la **gestion des inondations de ce territoire voisin**.



Figure : à gauche : La Luye sur le territoire de la CCSPVA - à droite : inondation au Décathlon de Gap par la rivière de la Luye

Au cours de la phase d'études préalables, un **diagnostic de l'état de la végétation** a été réalisé dans le cadre de la fiche action **FA6.1 : Elaboration d'un plan d'entretien de la végétation des torrents**. Il sera si besoin réactualisé par les informations collectées lors de ce diagnostic.

L'objectif est donc de disposer d'un **état des lieux/ diagnostic de la rivière**, non seulement sur l'état de la **ripisylve** mais également sur le point de vue **sédimentaire**.

Sur la base de ce bilan et des visites de terrain, des **études complémentaires puis des travaux** pourront être envisagés. Ils permettront non seulement de **limiter les inondations au niveau des enjeux** mais également **d'entretenir la rivière et de maintenir son bon état écologique**.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette fiche action sera menée durant l'ensemble de cette STePRiM opérationnelle. Les interventions seront réalisées au cours des périodes de moindre impact environnemental.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **10 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

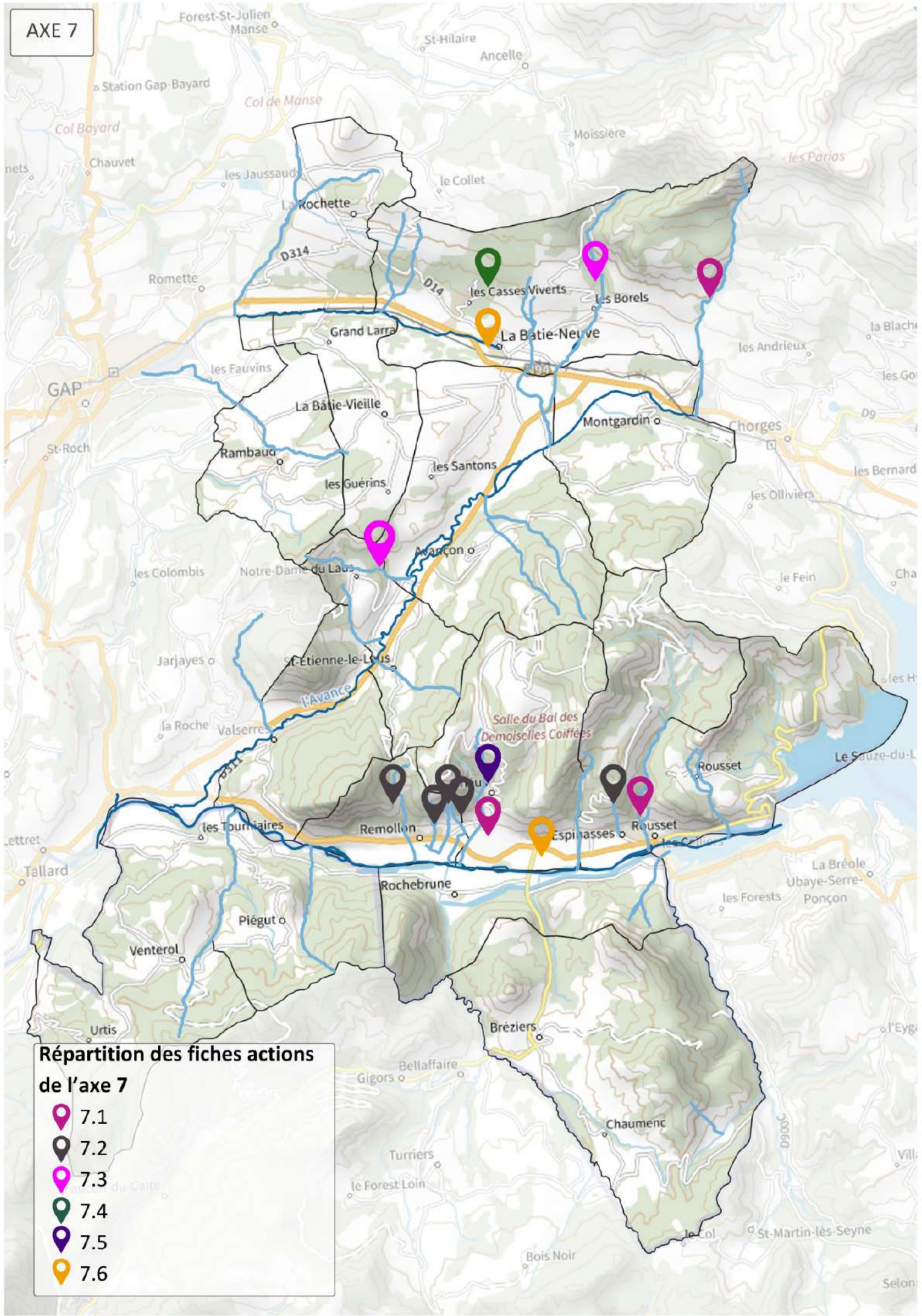
Montants non-éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant TTC
Plan de gestion de la végétation et du transport solide	10 000 €	12 000 €	Fonds Barnier (50%)	6 000 €
			Région (30%)	3 600 €
			Autofinancement	2 400 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

AXE 7



Répartition des fiches actions de l'axe 7

-  7.1
-  7.2
-  7.3
-  7.4
-  7.5
-  7.6

ACTION 7.1 : SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

TERRITOIRE CONCERNÉ

Cette fiche action regroupe trois sous-actions dans la thématique des systèmes d'endiguement du territoire :

- FA7.1.a : Système d'endiguement du torrent du Dévezet, communes de La Bâtie-Neuve et Montgardin, secteur de risque n°19.
- FA7.1.b : Système d'endiguement du torrent de Trente-Pas, communes de Rousset et Espinasses, secteur de risque n° 37.
- FA7.1.c : Système d'endiguement du torrent de Théus, communes de Théus et Remollon secteur de risque n°44.

OBJECTIFS

- **FA7.1.a : Système d'endiguement du torrent du Dévezet, communes de La Bâtie-Neuve et Montgardin, secteur de risque n°19.**

→ Mener à bien les dossiers règlementaires permettant la finalisation de l'aménagement du cône de déjection du torrent dans le cadre du plan de gestion et pour la garantie du niveau de protection du système d'endiguement ;

→ Mettre en œuvre les études et travaux préconisés dans le cadre de l'étude de danger.

- **FA7.1.b : Système d'endiguement du torrent de Trente-Pas, communes de Rousset et Espinasses, secteur de risques n°37.**

→ Finaliser l'étude de dangers du système d'endiguement du torrent de Trente Pas ;

→ Régulariser le système d'endiguement du torrent de Trente Pas ;

→ Utiliser les conclusions de l'étude de dangers pour réaliser les études d'avant-projet, de projet et les travaux nécessaires à la conformité et au confortement des ouvrages.

→ **Conduire la prospective foncière nécessaire à l'acquisition des digues.**

- **FA7.1.c : Système d'endiguement du torrent de Théus, communes de Théus et Remollon, secteur de risque n°44.**

→ Réaliser l'étude de dangers du système d'endiguement du torrent de Théus ;

→ Régulariser le système d'endiguement du torrent de Théus ;

→ Utiliser les conclusions de l'étude de dangers pour réaliser les études d'avant-projet, de projet nécessaires à la conformité et au confortement des ouvrages.

→ **Conduire la prospective foncière nécessaire à l'acquisition des digues.**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les torrents du Dévezet, de Trente-Pas et de Théus traversent sur leurs cônes de déjection des zones urbanisées avec de nombreux enjeux (zones résidentielles, zones d'activités, axes routiers...). La vulnérabilité de ces secteurs a été mise en évidence lors du croisement des données aléas et enjeux du territoire via l'outil CombiRisk.

- **FA7.1.a : Système d'endiguement du torrent du Dévezet, communes de La Bâtie-Neuve et Montgardin, secteur de risque n°19.**

Le torrent du Devezet, est un torrent actif qui a connu des crues importantes dont la dernière en date remonte à 2013. Consciente des enjeux, la CCSPVA a, dès la prise de compétence GeMAPI en 2018, œuvré pour l'acquisition de connaissances et la mise en œuvre d'études sur ce secteur.



Figure : à gauche une lave torrentielle du Dévezet (2013) – à droite, la digue aval (2023)

Au cours de la phase d'études préalables de la STePRiM, l'étude de dangers du système d'endiguement ainsi que le plan de gestion du torrent du Dévezet ont été menés. Actuellement, la collectivité est en attente des dernières conclusions de l'avant-projet pour l'augmentation du niveau de protection de la digue amont.

Les résultats de ces études ont montré la **nécessité de réaliser plusieurs démarches, études et travaux** sur le site : **travaux de maçonnerie, études de projets, confortement d'ouvrages, autorisation environnementale unique en lien avec l'exploitation des matériaux, etc.**

Ceci est principalement lié au fait que le niveau de protection du système d'endiguement est conditionné au bon maintien du profil en long du torrent (ce dernier ayant une tendance à l'engraissement).

Le diagnostic écologique 4 saisons est d'ores et déjà réalisé et la collectivité a engagé une phase de concertation avec les services de l'Etat. Elle travaille actuellement à l'élaboration du cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études pour l'autorisation environnementale unique.

Les parcelles sur lesquelles les ouvrages de protection ont été implantés sont en cours d'acquisition par la CCSPVA.

Le croisement des données aléas en enjeux par l'outil CombiRisk a permis de confirmer l'importance de ce secteur de risques, et engage aujourd'hui le gestionnaire des ouvrages à continuer les démarches engagées dans la diminution de la vulnérabilité de ce secteur.

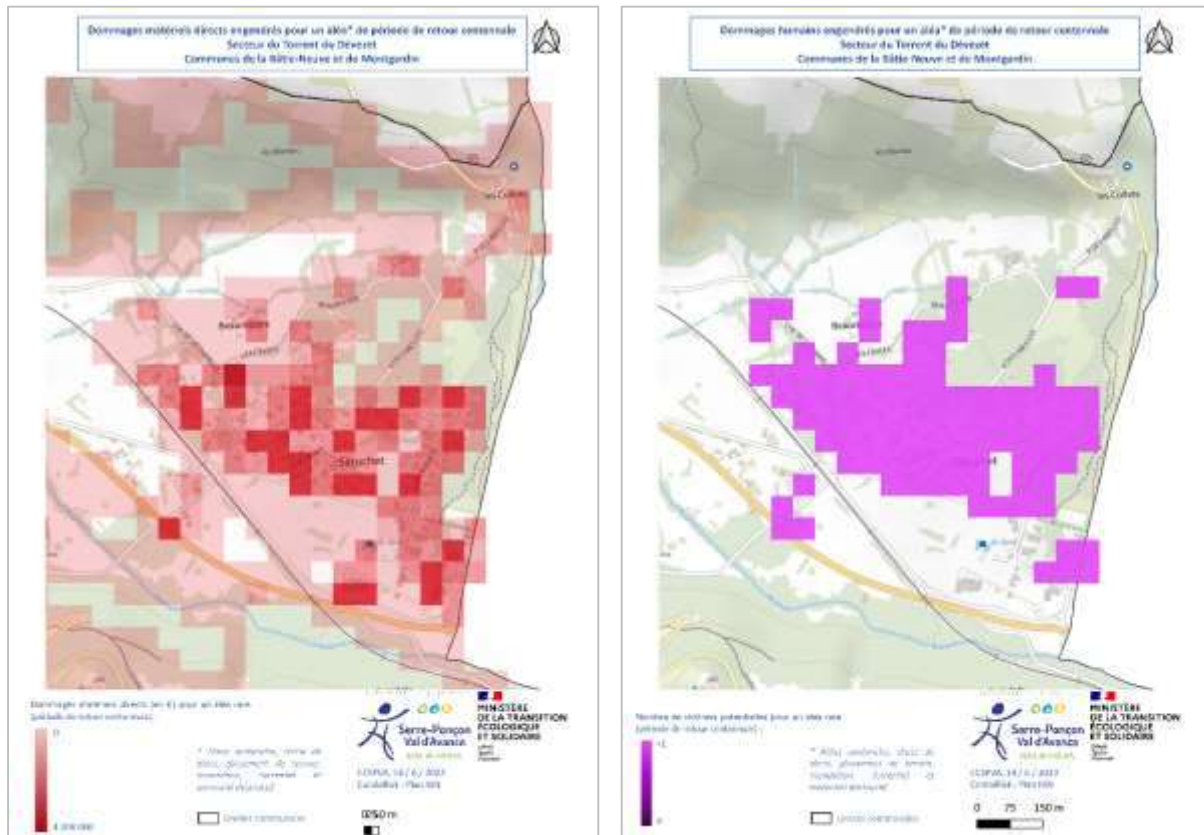


Figure : Secteur de risque n°19 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Le torrent est situé sur les communes de La Bâtie-Neuve et Montgardin dont les **PPR sont approuvés**.

- **FA7.1.b : Système d'endiguement du torrent de Trente-Pas, communes de Rousset et Espinasses, secteur de risques n°37.**

Le torrent de Trente-Pas est également connu comme un secteur sensible en matière de crue torrentielle sur le territoire. S'il n'a pas connu de crue récentes (notamment liées au bon état des boisements sur son bassin versant) il n'en reste pas moins qu'il traverse une zone à enjeux relativement conséquente.

Les cités du Claps ont été construites dans les années 50 pour loger le personnel affecté à la construction du barrage de Serre-Ponçon, sur le cône de déjection du torrent.

Aujourd'hui contraint par des digues et protection de berges, il est nécessaire pour le gestionnaire de disposer des éléments inhérents à la connaissance et au bon entretien de ces ouvrages.

L'étude de dangers du système d'endiguement a été réalisée dans le cadre de la phase d'études préalables. Selon les premières conclusions, **des études d'avant-projet, de projet et règlementaires sont pressenties** afin de réaliser des **travaux de réduction de la vulnérabilité des enjeux situés à**

proximité. Les travaux envisagés et le coût seront précisés à l'issue du bilan à mi-parcours. Les travaux prévus dans le plan de financement initial ont été retirés.



Figure : Urbanisation du cône de déjection du torrent du Trente-Pas entre 1948 et 2022

Le croisement des données aléas en enjeux par l'outil CombiRisk a permis de confirmer l'importance de ce secteur de risques, et engage aujourd'hui le gestionnaire des ouvrages à continuer les démarches engagées dans la diminution de la vulnérabilité de ce secteur.

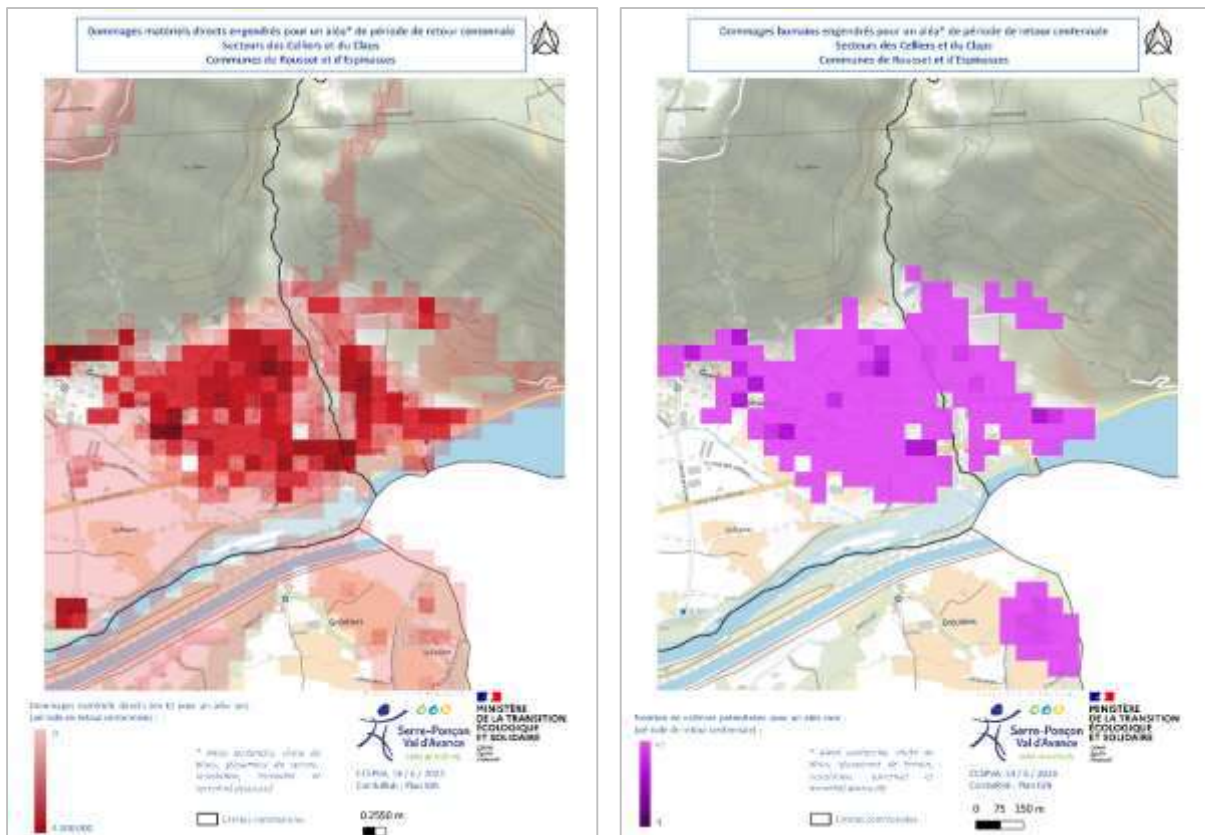


Figure : Secteur de risque n°37 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Ce torrent est situé sur les communes de Rousset et d'Espinasses dont les **PPR sont prescrits**.

La question de la maîtrise foncière est en cours de discussion avec les communes concernées et sera aboutie dans les premières années du programme.

- **FA7.1.c : Système d'endiguement du torrent de Théus, communes de Théus et Remollon, secteur de risque n°44.**

Le torrent de Théus est le troisième système d'endiguement dont la régularisation doit être menée. Il traverse les zones artisanales et commerciales des villages de Remollon et de Théus. Ses ouvrages doivent être régularisés au titre du « décret digues ».



Figure : Le torrent de Théus et les zones artisanales de Remollon et de Théus

Le croisement des données aléas en enjeux par l'outil CombiRisk a permis de confirmer l'importance de ce secteur de risques, et engage aujourd'hui le gestionnaire des ouvrages à continuer les démarches engagées dans la diminution de la vulnérabilité de ce secteur.

La question de la maîtrise foncière est en cours de discussion avec les communes concernées et sera aboutie dans les premières années du programme.

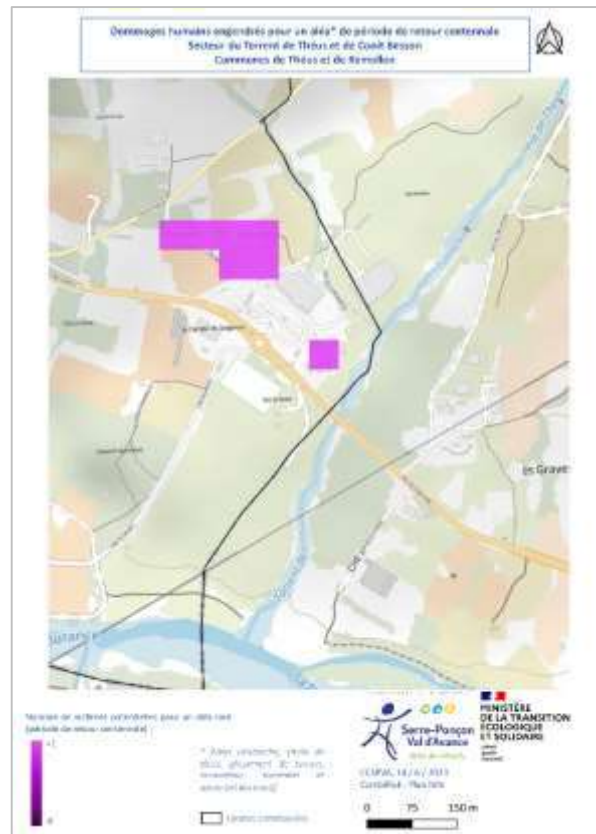
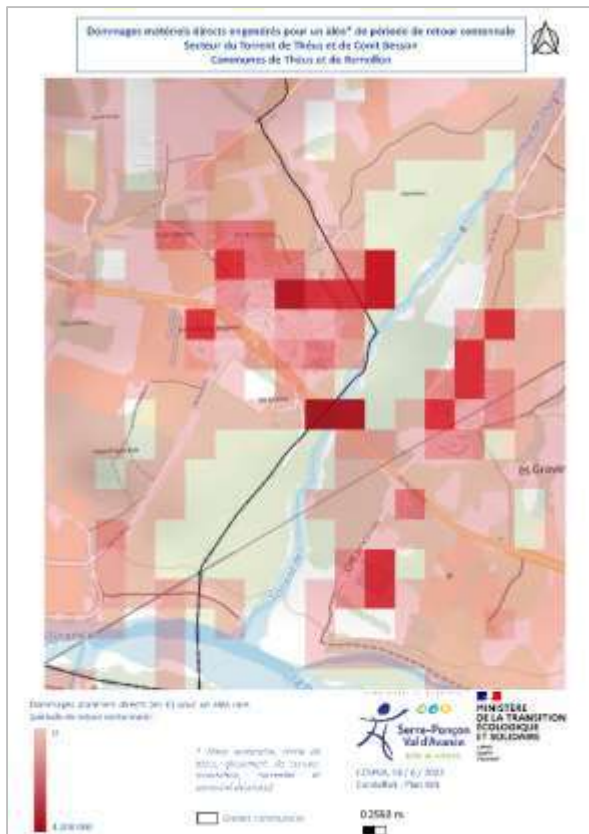


Figure : Secteur de risque n°44 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

L'étude de dangers du torrent de Théus sera menée au cours du programme opérationnel. Programmée dès 2023, elle sera réalisée courant 2025 et co-financée par du fonds vert. Dans cette continuité et au vu des premiers éléments du diagnostic d'ores et déjà engagé par le bureau d'études, **des études d'avant-projet et règlementaires seront réalisées.**

Ce torrent est limitrophe des communes de Théus et Remollon dont les **PPR sont prescrits.**

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule sur toute la durée de la STePRiM Opérationnelle.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

Coût

Le coût de l'action est de **531 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes		
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés		Montant HT
Système d'endiguement du torrent du Dévezet	265 000 €	318 000 €	Etudes	FPRNM (50%)	30 000 €
				Région (30 %)	18 000 €
				Autofinancement CCSPVA	12 000 €
			Travaux	FPRNM (50%)	102 500 €
				Région (30 %)	61 500 €
				Autofinancement CCSPVA	41 000 €
Système d'endiguement du torrent de Trente Pas <i>Les travaux envisagés et leurs coûts seront précisés à l'issue du bilan à mi-parcours.</i>	80 000 €	96 000 €	Etudes	FPRNM (50%)	20 000 €
				Région (30 %)	12 000 €
				Autofinancement CCSPVA	8 000 €
			Etudes réglementaires	Région (30 %)	12 000 €
				Autofinancement CCSPVA	28 000 €
			Travaux	FPRNM (40%)	<i>précisé lors de l'avenant à mi-parcours</i>
				Région (30 %)	
Autofinancement CCSPVA					
Système d'endiguement du torrent de Théus	56 000 €	67 200 €	Etude de dangers	Fonds Vert 2023 (80%)	16 800 €
				Autofinancement CCSPVA	4 200 €
			Etudes	FPRNM (50%)	7 500 €
				Région (30 %)	4 500 €
				Autofinancement CCSPVA	3 000 €
			Etudes règlementaires	Région (30 %)	6 000 €
				Autofinancement CCSPVA	14 000 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

ACTION 7.2 : ETUDES ET TRAVAUX SUR LES RASES, RAVINS ET TORRENTS DU TERRITOIRE DURANCIEN**TERRITOIRE CONCERNÉ**

Cette fiche action regroupe cinq sous actions dans la thématique des rases, ravins et torrents sans exutoires du territoire Durancien :

- FA7.2.a : Rase de Diochre, commune d'Espinasses, secteur de risque n°10 ;
- FA7.2.b : Rase de Gouitrouse, commune de Remollon, secteur de risque n°44 ;
- FA7.2.c : Rase du Seigneur, commune de Remollon, secteur de risque n°44 ;
- FA7.2.d : Rase de Jean-Pastre, commune de Remollon, secteur de risque n°28 ;
- FA7.2.e : Torrent de l'Hermitane commune de Remollon, secteur de risque n°29.

OBJECTIFS

- **FA7.2.a : Rase de Diochre, commune d'Espinasses, secteur de risque n°10**
 - Réaliser une étude d'avant-projet et poursuivre avec une étude de maîtrise d'œuvre ;
 - **Disposer de la maîtrise foncière des terrains limitrophes du cours d'eau ;**
 - Réaliser les travaux afin de diminuer la vulnérabilité des enjeux à proximité grâce à la réalisation d'une plage de dépôt et d'évacuation des liquides.
- **FA7.2.b : Rase de Gouitrouse, commune de Remollon, secteur de risque n°44**
 - Réaliser l'étude de maîtrise d'œuvre ;
 - Réaliser les travaux afin de diminuer la vulnérabilité des enjeux à proximité grâce à la réalisation d'une plage de dépôt et l'évacuation des écoulements liquides.
 - **Conduire la prospective foncière nécessaire à l'acquisition des digues.**
- **FA7.2.c : Rase du Seigneur, commune de Remollon, secteur de risque n°44**
 - Réaliser une étude d'avant-projet et poursuivre avec une étude de maîtrise d'œuvre ;
 - **Disposer de la maîtrise foncière des terrains limitrophes du cours d'eau ;**
 - Réaliser les travaux afin de diminuer la vulnérabilité des enjeux à proximité grâce à la réalisation d'une plage de dépôt et l'évacuation des écoulements liquides.
- **FA7.2.d : Rase de Jean Pastre, commune de Remollon, secteur de risque n°28**
 - Réaliser une étude hydraulique préliminaire et poursuivre avec une étude d'avant-projet.
 - **Conduire la prospective foncière nécessaire à l'acquisition des digues.**
- **FA7.2.e : Torrent de l'Hermitane commune de Remollon, secteur de risque n°29**
 - Réaliser une étude d'avant-projet et poursuivre avec une étude de maîtrise d'œuvre ;
 - **Disposer de la maîtrise foncière des terrains limitrophes du cours d'eau ;**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les rases de Diochre, de Gouitrouse, du Seigneur, de Jean-Pastre et le torrent de l'Hermitane ont vu leurs confluences avec la Durance supprimées suite à la construction du barrage de Serre-Ponçon. Cette absence d'exutoire génère des dommages dans les bourgs traversés lors des crues torrentielles. Les quelques aménagements présents ne permettent pas de contenir les écoulements solides et liquides qui transitent lors de crues.

Lors de la phase d'études préalables de la STePRiM, des études préliminaires ont été réalisées sur chacun de ces sites, sauf pour la rase de Jean-Pastre dont le potentiel de dommages a été découvert sur le tard, lors d'épisodes orageux (été 2023).

Lors de l'été 2023 de nombreuses crues ont eu lieu, impactant plusieurs enjeux. En effet, des orages estivaux ont été à l'origine de crues sur le secteur dont les apports solides ont causé l'inondation de sous-sols et la coupure de la route départementale.

Ces rases et torrents traversent des zones habitées et d'activités où **les enjeux sont nombreux**. Afin de **réduire leur vulnérabilité**, des **études seront menées sur ces cinq rases et torrents** du territoire durancien. Elles seront suivies de **travaux incluant des missions de maîtrise d'œuvre**.

▪ FA7.2.a : Rase de Diochre, commune d'Espinasses, secteur de risque n°10

Le secteur de la rase de Diochre est connu pour ses écoulements réguliers dans le vieux village. De nombreux enjeux vulnérables sont exposés sur le secteur aval (maison de retraite, centre d'incendie et de secours). Des débordements en secteurs amont entraineraient quant à eux des dommages sur les lotissement d'habitations construits en rive gauche de la rase.

Suite à l'étude préliminaire (STePRiM études préalables) et dans le cadre de la réfection des réseaux du vieux village, une partie du secteur amont a d'ores et déjà été traitée, avec la réalisation d'un passage à gué pavé et d'une bèche de dissipation.



Figure : à gauche : écoulement de matériaux lors des orages de 2023 – à droite, réalisation d'un passage à gué pavé et d'une bèche de dissipation lors des travaux des réseaux du vieux village, à l'amont.

Les analyses de risques issues des modélisations effectuées avec l'outil CombiRisk confirment la pertinence de la réalisation d'un avant-projet afin de mettre en œuvre des travaux au plus tôt pour diminuer la vulnérabilité du secteur.

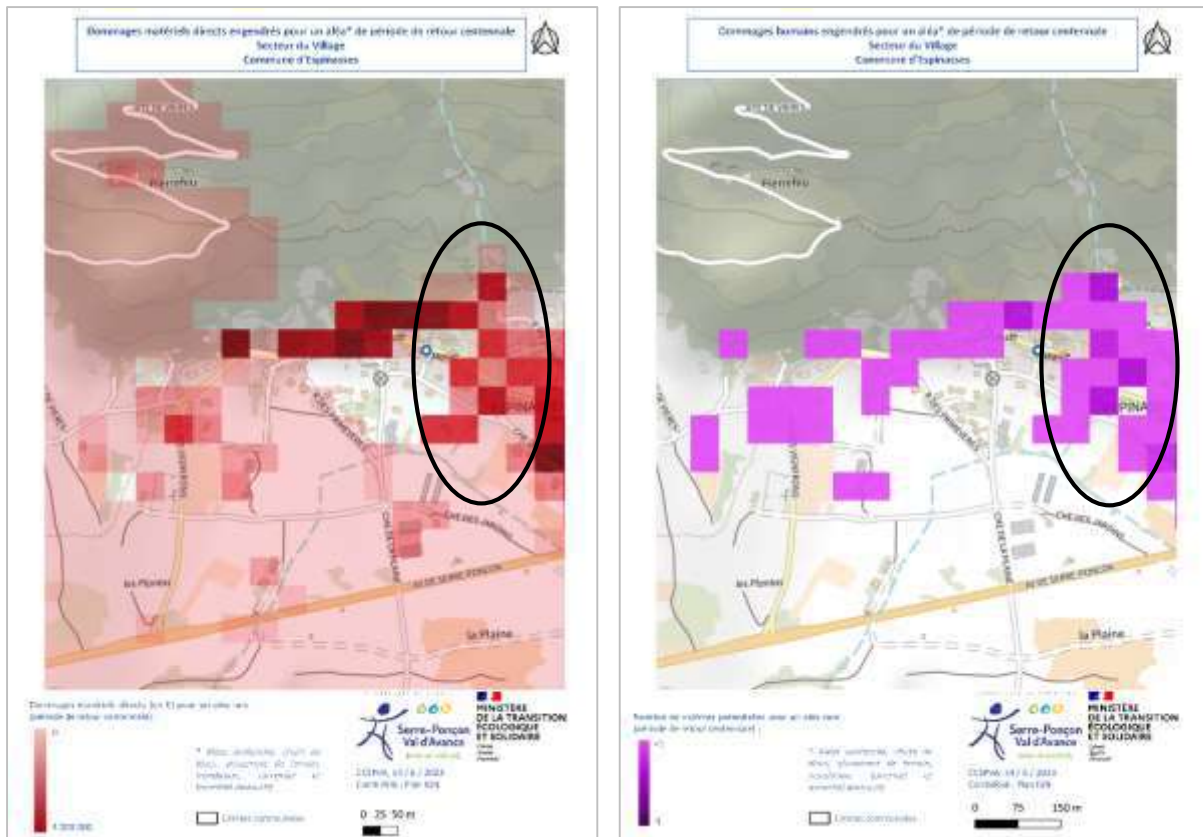


Figure : Secteur de risque n°10 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Une étude d'avant-projet doit être lancée dès confirmation du lancement de l'instruction de la candidature de la STePRiM opérationnelle.

En parallèle de l'avancement de l'avant-projet, **la prospective sur le foncier sera menée en interne par les animatrices de la collectivité.**

Ainsi la mission de maîtrise d'œuvre sera engagée dans la foulée de manière à mettre en œuvre les travaux d'ici la fin de la phase opérationnelle.

Un **PPR est prescrit** pour la commune d'Espinasses.

▪ **FA7.2.b : Rase de Gouitrouse, commune de Remollon, secteur de risque n°44**

Le secteur de Gouitrouse est connu pour ses écoulements torrentiels sur le lotissement de Conit-Besson et sur les voies de circulation de la zone commerciale de Remollon.

Ces dernières années des travaux de curage du chenal amont ont été entrepris. Considérés comme des travaux d'urgence, il était essentiel pour la collectivité de poursuivre ses investigations en matière d'étude sur cette rase. Ainsi, dans la foulée de l'étude préliminaire lancée dans le cadre de la phase d'études préalables, une étude d'avant-projet a été menée.

La question de la maîtrise foncière est en cours de discussion avec la commune concernée et sera aboutie dans les premières années du programme.



Figure : à gauche, le tracé actuel de la rase de Goutrouse – à droite l'ancien cheminement 1948.

Les analyses de risques issues des modélisations effectuées avec l'outil CombiRisk confirment la pertinence de la réalisation d'un avant-projet afin de mettre en œuvre des travaux au plus tôt pour diminuer la vulnérabilité du secteur.

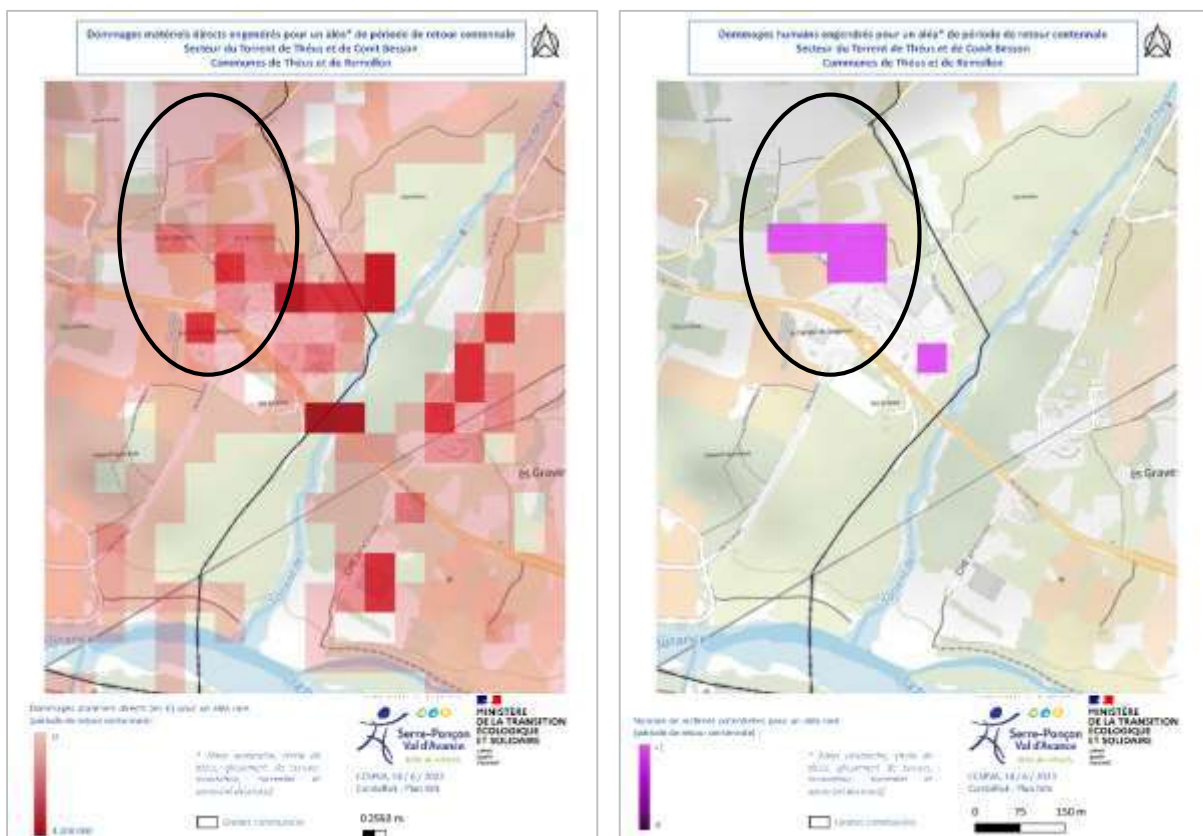


Figure : Secteur de risque n°44 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Un PPR est prescrit pour la commune de Remollon.

▪ **FA7.2.c : Rase du Seigneur, commune de Remollon, secteur de risque n°44**

Le secteur des seigneurs a été étudié lors de la phase d'études préalables en même temps que les autres rases présentes sur le coteau. Leurs similarités (écoulement intermittents, production de laves torrentielles, petitesse des bassins versants) invitent à les traiter simultanément.

Ces dernières années des travaux de curage du chenal amont ont été entrepris. Considérés comme des travaux d'urgence, il était essentiel pour la collectivité de poursuivre ses investigations en matière d'étude. Ainsi, dans la foulée de l'étude préliminaire il est prévu la réalisation d'un avant-projet et d'un plan de gestion du transport sédimentaire et d'une étude de projet préfigurant la réalisation de travaux



Figure : à gauche, la rase de Seigneur aujourd'hui – à droite l'ancien cheminement 1948.

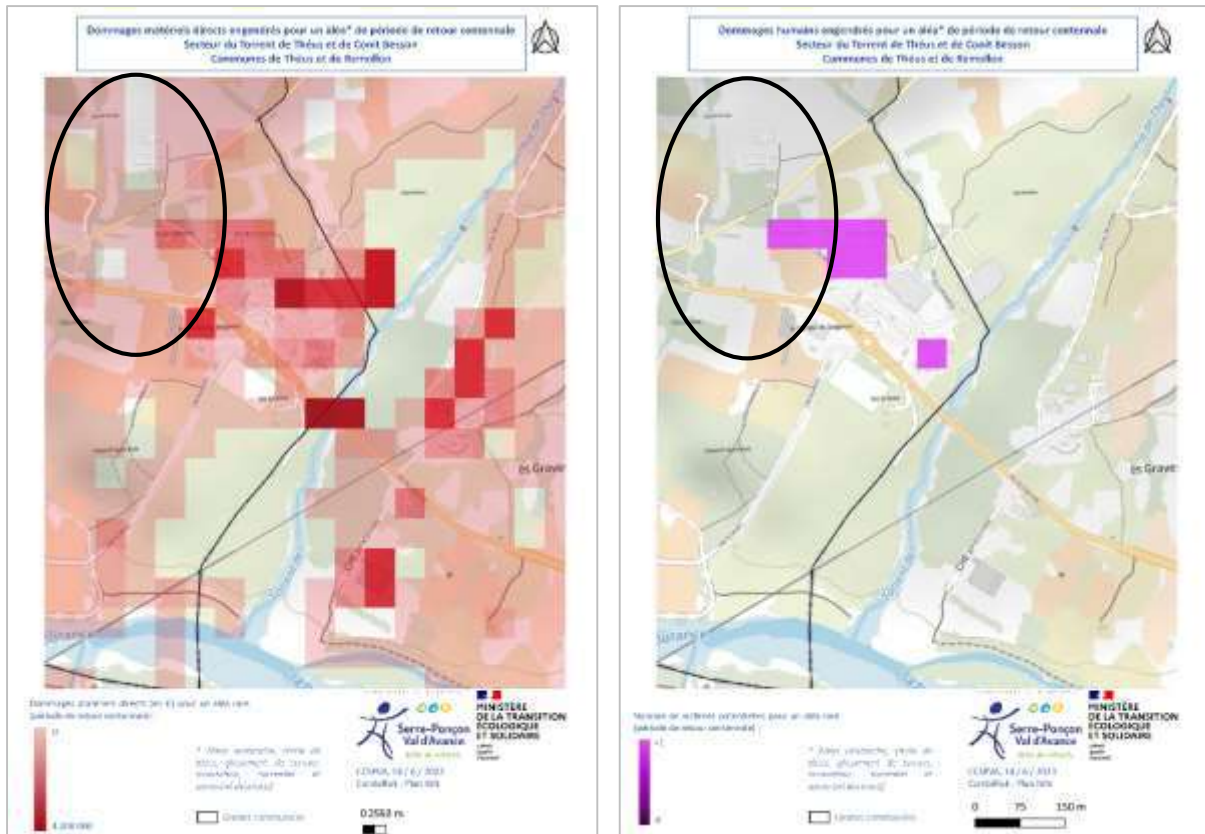


Figure : Secteur de risque n°44 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Un **PPR est prescrit** pour la commune de Remollon.

Les études et travaux envisagés ainsi que leur coût seront précisés à l'issue du bilan à mi-parcours.

▪ **FA7.2.d : Rase de Jean Pastre, commune de Remollon, secteur de risque n°28**

Le potentiel de dommages de la rase de Jean-Pastre a été découvert en 2023, lors des épisodes orageux estivaux. Ayant un impact potentiel sur des maisons d'habitation situées le long de son lit, des travaux d'urgence, post crue, ont été entrepris courant de l'hiver 2023/2024.



Figure : travaux d'urgence dans la rase de Jean-Pastre, hiver 2024.

Les analyses de risques issues des modélisations effectuées avec l'outil CombiRisk confirment la pertinence de lancer des études sur ce secteur. Bien que subissant un potentiel de dommage moins important que les rases de Gouitrouse ou de Diochre, il semble pertinent d'étudier conjointement ces écoulements spécifiques de manière à envisager des solutions cohérentes d'une rase à l'autre et de bénéficier des apports des unes pour les autres.

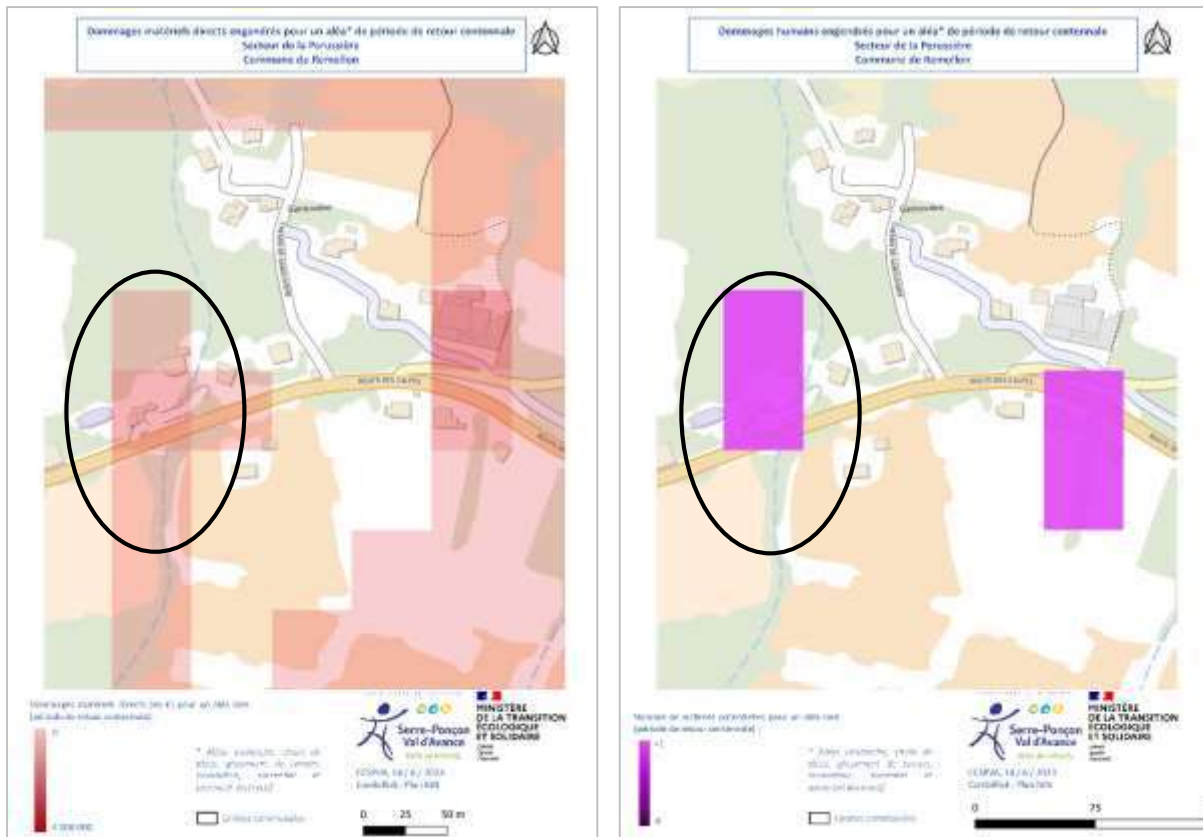


Figure : Secteur de risque n°28 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Une étude préliminaire sera donc engagée dans le cadre de la STePRiM opérationnelle afin de disposer de données précises concernant notamment la capacité de transport solide de la rase. L'objectif est de pouvoir traiter cette rase de la même manière que ses voisines.

La question de la maîtrise foncière sera abordée en phase avant-projet avec la commune concernée et sera aboutie avant de lancer la phase PRO/maitrise d'œuvre.

Un PPR est prescrit pour la commune de Remollon.

Les études envisagées ainsi que leurs coûts seront précisés à l'issue du bilan à mi-parcours.

- FA7.2.e :Torrent de l'Hermitane commune de Remollon, secteur de risque n°29

Le torrent de l'Hermitane est un cours d'eau qui traverse la commune de Remollon au niveau de l'école élémentaire.

Sa spécificité est qu'il est busé sur 150ml le long de la route des Demoiselles Coiffées.

L'étude hydraulique réalisée dans le cadre de la phase d'études préalables démontre que ces buses sont insuffisamment dimensionnées pour permettre le transit des matériaux lors d'une crue (capacité de 10m³/s soit à peine supérieure à une crue décennale).

Le lancement d'une étude d'avant-projet permettrait de définir précisément les aménagements à envisager de manière de diminuer la vulnérabilité de ce secteur.



Figure : à gauche : secteur amont, embâcle à l'entrée du passage busé – à droite : décanteur eaux du torrent et eaux pluviale avant le passage dans le canal d'aspersion à l'aval.

Les analyses de risques issues des modélisations effectuées avec l'outil CombiRisk confirment la pertinence de lancer des études sur ce secteur.

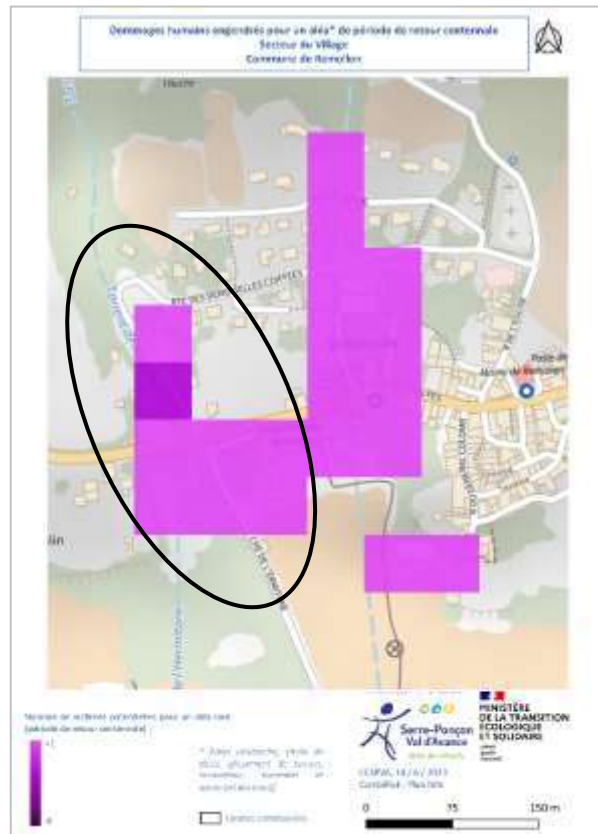
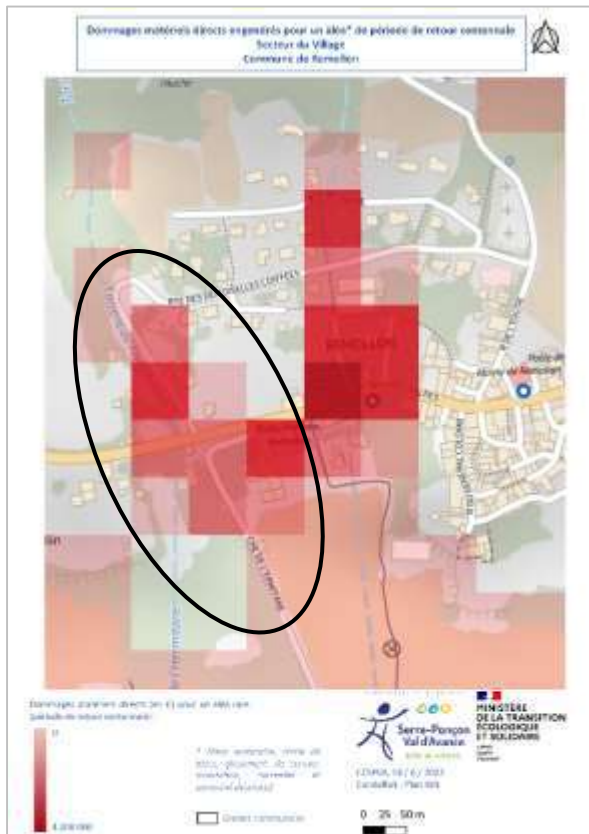


Figure : Secteur de risque n°29 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

La question de la maîtrise foncière sera abordée en phase avant-projet avec la commune concernée et sera aboutie avant de lancer la phase PRO/maîtrise d'œuvre.

Un PPR est prescrit pour la commune de Remollon.

Les études envisagées ainsi que leurs coûts seront précisés à l'issue du bilan à mi-parcours.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule sur toute la durée de la STePRiM Opérationnelle.

Le planning est susceptible d'évoluer en fonction de la réalisation de la déviation de la route départementale du village de Remollon.

→ [Annexe 4 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **585 850 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes		
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés		Montant HT
Rase de Diochre	209 000 €	250 800 €	Etudes (AVP)	Fonds Vert 2024 → AVP (30%)	3 300 €
				FPRNM (50%)	5 500 €
				Autofinancement CCSPVA	2 200 €
			Etudes (MOE)	FPRNM (50%)	9 000 €
				Région (30%)	5 400 €
				Autofinancement CCSPVA	3 600 €
			Acquisitions foncières	FPRNM (50%)	15 000 €
				Autofinancement CCSPVA	15 000 €
			Travaux	FPRNM (40%)	60 000 €
Région (30%)	45 000 €				
Autofinancement CCSPVA	45 000 €				
Rase de Gouitrouse	256 850 €	308 220 €	Etudes	Fonds Vert 2024 (30%)	5 055 €
				FPRNM (50%)	8 425 €
				Autofinancement CCSPVA	3 370 €
				Région (30%)	6 000 €

			Etudes réglementaires	Autofinancement CCSPVA	14 000 €
			Acquisitions foncières	FPRNM (50%)	10 000 €
				Autofinancement CCSPVA	10 000 €
			Travaux	FPRNM (40%)	80 000 €
				Région (30%)	60 000 €
				Autofinancement CCSPVA	60 000 €
Rase du Seigneur	précisé lors de l'avenant à mi-parcours	précisé lors de l'avenant à mi-parcours	Etudes	FPRNM (50%)	
				Région (30%)	
				Autofinancement CCSPVA	
			Acquisitions foncières	FPRNM (50%)	
Autofinancement CCSPVA					
Rase de Jean-Pastre	précisé lors de l'avenant à mi-parcours	précisé lors de l'avenant à mi-parcours	Etudes (Hydrau)	Fonds Vert 2024 (80%)	
				Autofinancement CCSPVA	
			Etudes (AVP et PRO)	FPRNM (50%)	
				Autofinancement CCSPVA	
Torrent de l'Hermitane	précisé lors de l'avenant à mi-parcours	précisé lors de l'avenant à mi-parcours	Etudes	FPRNM (50%)	
				Région (30%)	
				Autofinancement CCSPVA	

→ Annexe 4 : Plan de financement

ACTION 7.3 : ETUDES ET TRAVAUX SUR LES TORRENTS DU TERRITOIRE

TERRITOIRE CONCERNÉ

Cette fiche action regroupe deux sous actions dans la thématique des torrents à enjeux, sans systèmes d'endiguement du territoire :

- FA7.3.a : Torrent du Laus (Communes de Saint-Etienne-Le-Laus et Avançon) ;
- FA7.3.b : Torrent du Saint-Pancrace (Commune de La Bâtie-Neuve).

OBJECTIFS

▪ **FA7.3.a : Torrent du Laus (Communes de Saint-Etienne-Le-Laus et Avançon) :**

- Acquérir des connaissances sur le torrent du Laus, disposer de consignes de gestion et de propositions d'aménagement dans le but de réduire la vulnérabilité des enjeux ;
- Engager une étude d'avant-projet afin de disposer de l'ensemble des contraintes techniques permettant à la collectivité de choisir ou non de s'engager sur une phase travaux.

▪ **FA7.3.b : Torrent du Saint-Pancrace (Commune de La Bâtie-Neuve) :**

- Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (phases PRO, DCE, ACT) pour engager un suivi de chantier ;
- Réaliser l'ensemble des études règlementaires nécessaires à la mise en œuvre des travaux (Dossier d'autorisation environnementale unique) ;
- Mener les phases de réunion publique et concertation avec les riverains concernés ;
- Aboutir à la réalisation des travaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

▪ **FA7.3a : Torrent du Laus, communes de Saint-Etienne-Le-Laus et Avançon, secteur de risque n°2**

Le torrent du Laus est un affluent de la rivière de l'Avance dont les **apports solides importants s'accumulent en deux endroits : au niveau de l'ouvrage de franchissement au hameau de la Maronne et à la confluence** des deux cours d'eau du fait de l'incapacité de la rivière à reprendre ces matériaux.



Figure : Le torrent du Laus au niveau du hameau de la Maronne

Afin d'acquérir des connaissances sur ce torrent et de disposer de consignes de gestion, la CCSPVA lance une **étude hydraulique** visant à **réduire la vulnérabilité des enjeux** à proximité de ce cours d'eau classé au titre de la loi sur l'eau.

Les analyses de risques issues des modélisations effectuées avec l'outil CombiRisk, confirment la pertinence de gagner en connaissance sur ce cours d'eau.

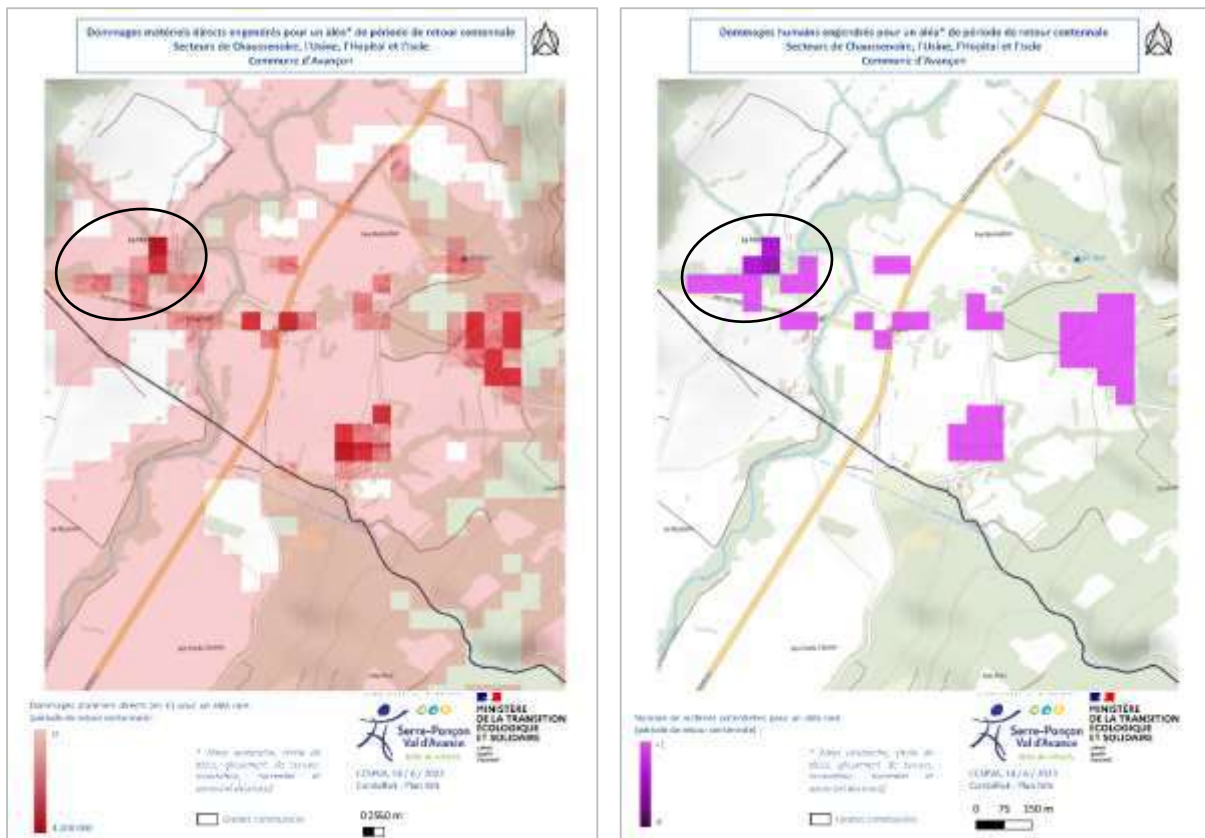


Figure : Secteur de risque n°2 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Les communes d'Avançon et de Saint-Etienne-Le-Laus ne disposent **pas de PPR**.

- **FA7.3b : Torrent du Saint Pancrace, communes de la Bâtie-Neuve et Avançon, secteurs de risque n° 14 et 7**

Le torrent du Saint-Pancrace est lui aussi un affluent de la rivière de l'Avance dont la problématique majeure se situe plus en amont dans son bassin versant.

En effet, le torrent traverse plusieurs hameaux au sein desquels **les enjeux (maisons d'habitation) ont été implantés à proximité directe du cours d'eau.**



Figure : Les habitations du hameau des Césarès en bord de torrent

Plusieurs études ont déjà été réalisées dans le cadre de la STePRiM d'intention (étude hydraulique, plan de gestion et étude d'avant-projet), elles seront poursuivies dans la phase opérationnelle (étude de maîtrise d'œuvre, études réglementaires) afin d'**engager des travaux** ayant pour objectif **la réduction de la vulnérabilité des enjeux face aux crues torrentielles.**

Actuellement le diagnostic écologique 4 saisons est en cours et l'avant-projet est en phase de présentation aux riverains.

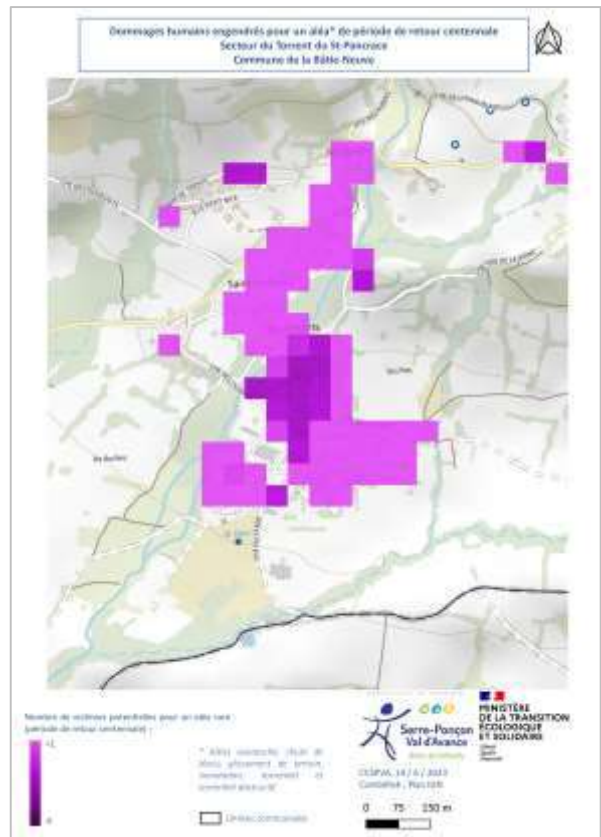
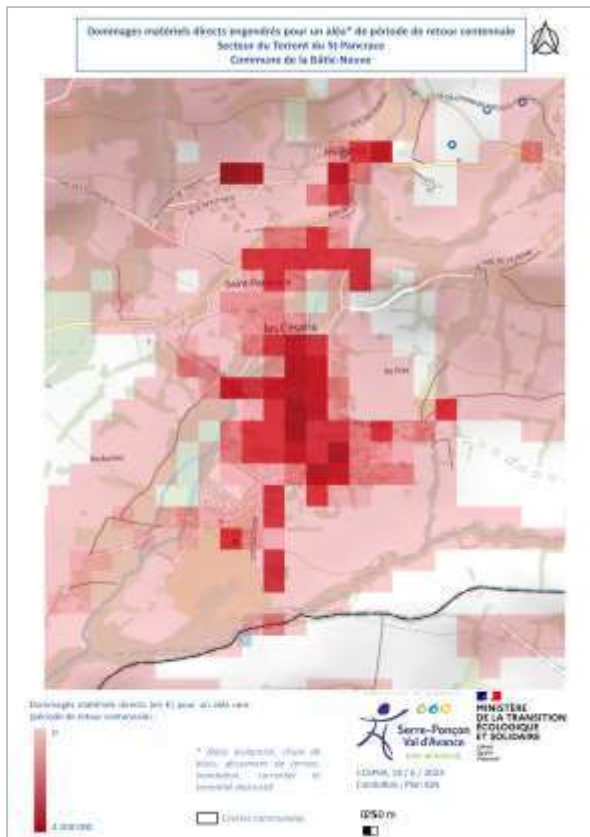


Figure : Secteurs de risque n°14 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

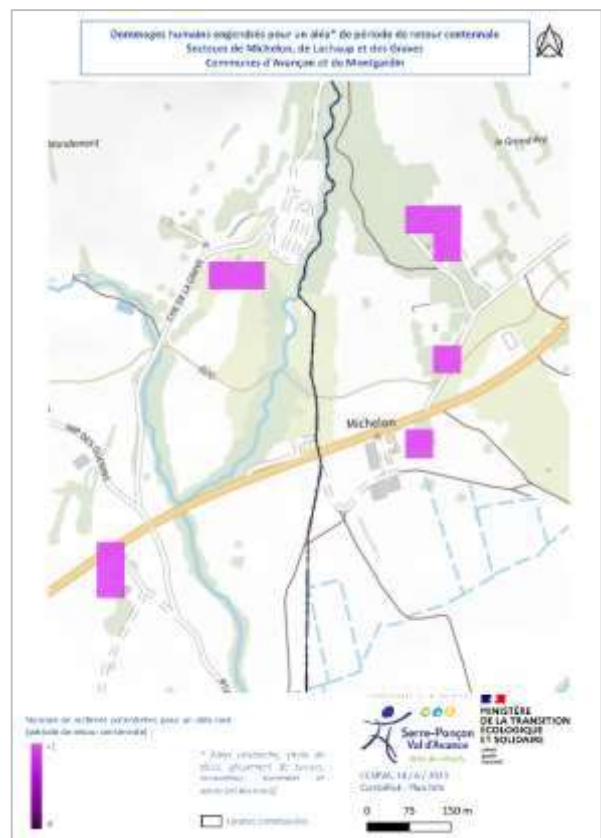
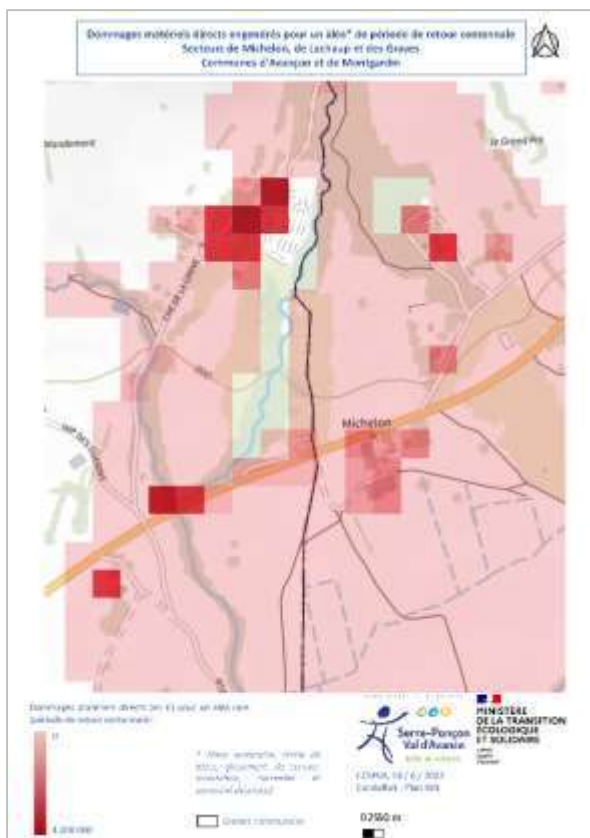


Figure : Secteurs de risque n°7 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Les études préalables et études d'avant-projet ciblent 3 secteurs de travaux :

- Le secteur de Borels juste à l'amont des enjeux bâtis (secteur de risque n°14) ;
- Le secteur des Césarès, en traversée des zones bâties (secteur de risque n°14);
- Le secteur du stade, à l'aval des zones bâties mais à l'amont de la déchetterie intercommunale (secteur de risque n°7).

La commune de la Bâtie-Neuve possède d'ores et déjà la maîtrise foncière des parcelles limitrophes du torrent. Un **état des lieux foncier** permettra de borner précisément les limites entre public et privé.

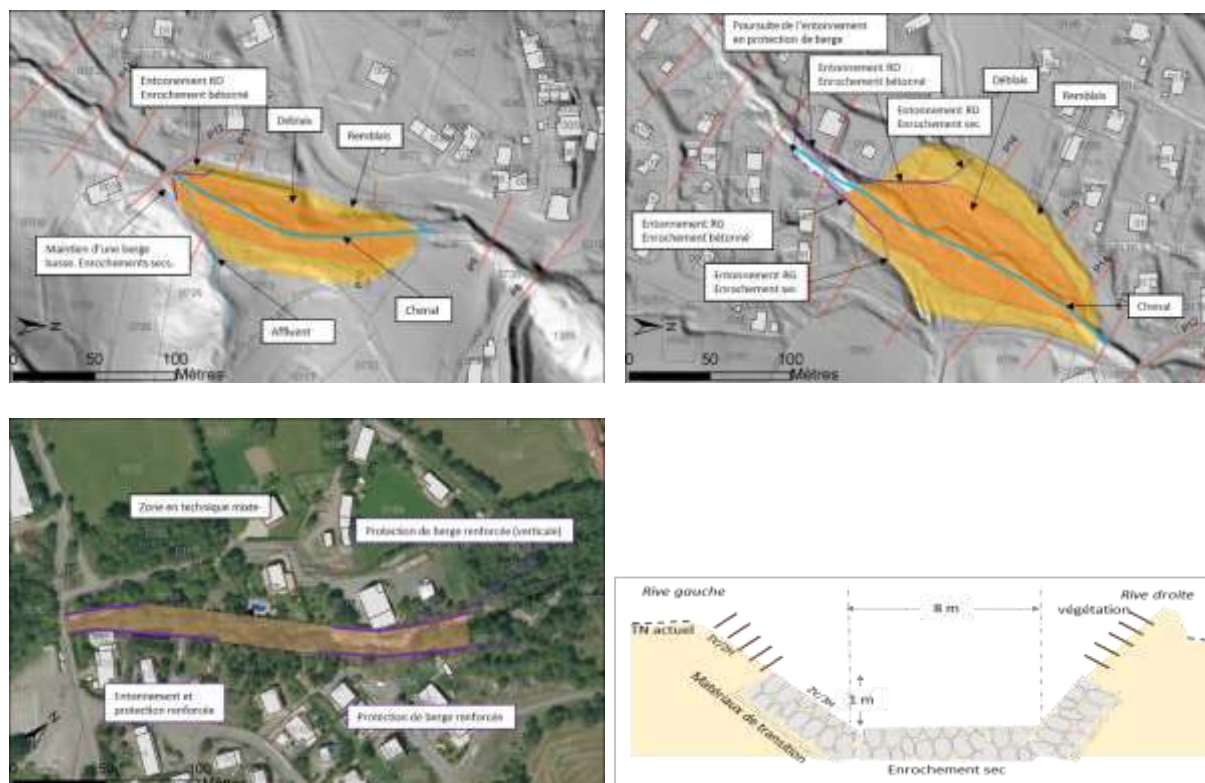


Figure : schéma de principe des travaux proposés sur le secteur n°2, des Césarès

La commune de La Bâtie-Neuve dispose d'un PPR.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Cette action se déroule sur toute la durée de la STePRiM Opérationnelle.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **1 279 300 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes		
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés		Montant HT
Torrent du Saint-Pancrace	1 244 300 €	1 493 160 €	Etudes (MOE)	Fonds Vert 2024 (30%)	9 690 €
				FPRNM (50%)	16 150 €
				Autofinancement CCSPVA	6 460 €
			Etudes (Diag éco 4 saisons)	Fonds Vert 2024 (80%)	16 000 €
				Autofinancement CCSPVA	4 000 €
			Etudes règlementaires	Région (30%)	12 000 €
				Autofinancement CCSPVA	28 000 €
			Travaux	FPRNM (40%)	460 800 €
				Région (30%)	345 600 €
Autofinancement CCSPVA	345 600 €				
Torrent du Laus	35 000 €	42 000 €	Etudes (Hydrau)	Fonds Vert 2024 (80%)	12 000 €
				Autofinancement CCSPVA	3 000 €
			Etudes (AVP)	Région (30%)	6 000 €
				Autofinancement CCSPVA	14 000 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

ACTION 7.4 : ETUDES ET TRAVAUX SUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DES CASSES-VIVERTS

TERRITOIRE CONCERNÉ

Zone de glissement de terrain des Casses-Viverts (Commune de La Bâtie-Neuve)

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances sur le glissement à travers **une étude géomorphologique, incluant les axes d'écoulement et les intrants existants** ;
- Réaliser des travaux afin de remettre en état ces réseaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le hameau des Casses Viverts a été **construit sur une zone de glissement de terrain**. Des dégâts, liés aux mouvements de terrain ont été constatés dans les années 1980-90 sur les maisons individuelles et les réseaux d'eau potable et d'assainissement. A l'époque, les études menées ont mis en évidence la **présence de deux types de mouvements** : un glissement actif et des indices de mouvements anciens ou lents.



Figure : Vue du lotissement des Casses Viverts depuis la RN 94 ©Google Maps

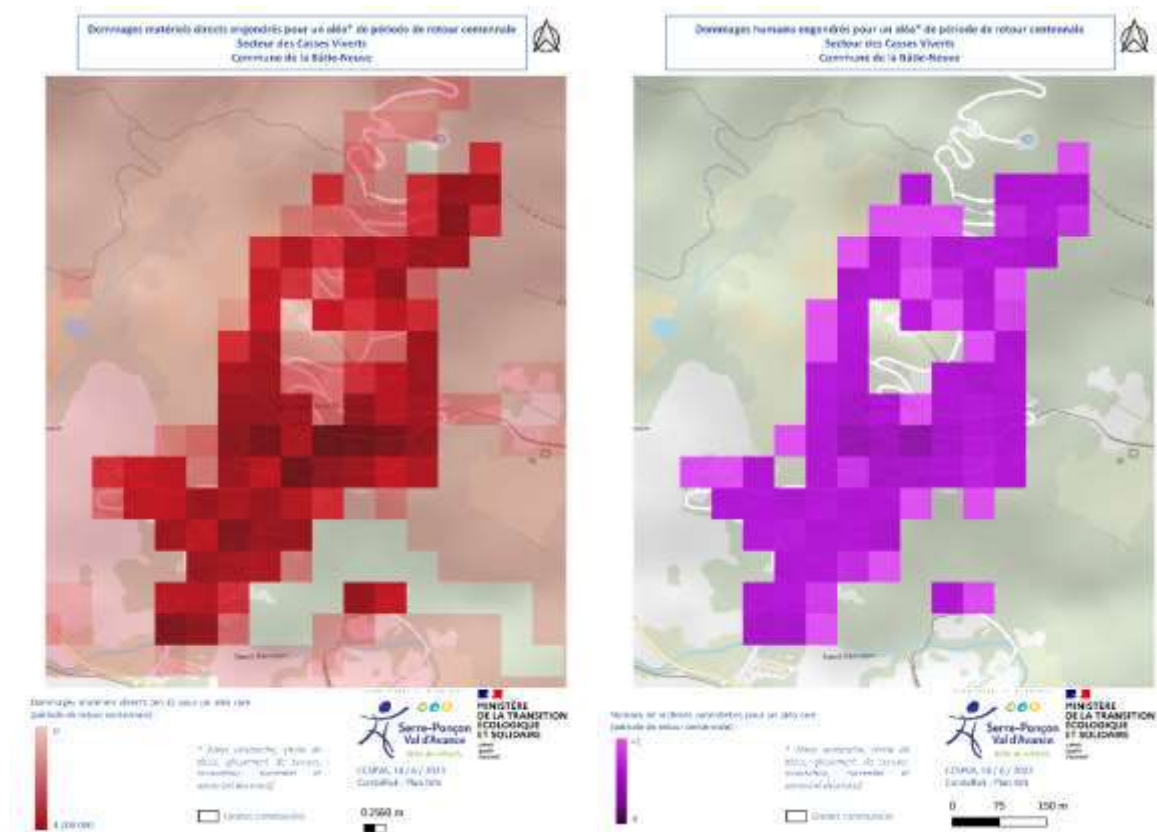


Figure : Secteur de risque n°17 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)

Afin de réduire le risque de mouvement de terrain sur la zone, la CCSPVA a réalisé l'inventaire des réseaux humides sur le site. Des études préalables à la remise en état des réseaux de fossés seront engagés à la suite de cette étude. Cette fiche action prévoit la réalisation d'une étude géomorphologique, intégrant la recherche des axes d'écoulement principaux, la circulation des eaux et l'ensemble des points d'eaux existants, dans le dimensionnement des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales.

La seconde phase, sur la base de ce diagnostic permettra la mise en conformité des réseaux existants et au besoin, la création d'ouvrages d'écoulement des eaux pluviales supplémentaires.

La réalisation du schéma directeur des eaux pluviales (FA4.1) permettra d'aboutir à une vision cohérente de la gestion des eaux pluviales urbaines sur le secteur, en complément de la gestion des apports en eaux naturels, issues des sources du coteau.

PILOTAGE

Commune de La Bâtie-Neuve en lien avec les services assainissement et risques naturels de la CCSPVA.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Début des études en janvier 2025
Réalisation des travaux en 2026
→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **70 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.
Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant HT
Etudes	10 000 €	12 000 €	FPRNM (50%)	5 000 €
			Conseil départemental 05 (30%)	3 000 €
			Autofinancement CCSPVA	2 000 €
Travaux	60 000 €	72 000 €	FPRNM (50%)	30 000 €
			Conseil départemental 05 (30%)	18 000 €
			Autofinancement CCSPVA	12 000 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

ACTION 7.5 : SÉCURISATION D'UNE ZONE DE CHUTE DE BLOCS DANS LE VILLAGE DE THÉUS

TERRITOIRE CONCERNÉ

Zone de chute de blocs située au sein du village de Théus

OBJECTIFS

→ Réaliser des travaux afin de sécuriser la zone de chute de blocs située à proximité immédiate des habitations

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le village de Théus est construit sur un versant abrupt où de nombreux affleurements rocheux sont présents. L'un d'entre eux, situé dans le centre du village a déjà fait l'objet de **plusieurs chutes de blocs à proximité directe des habitations.**

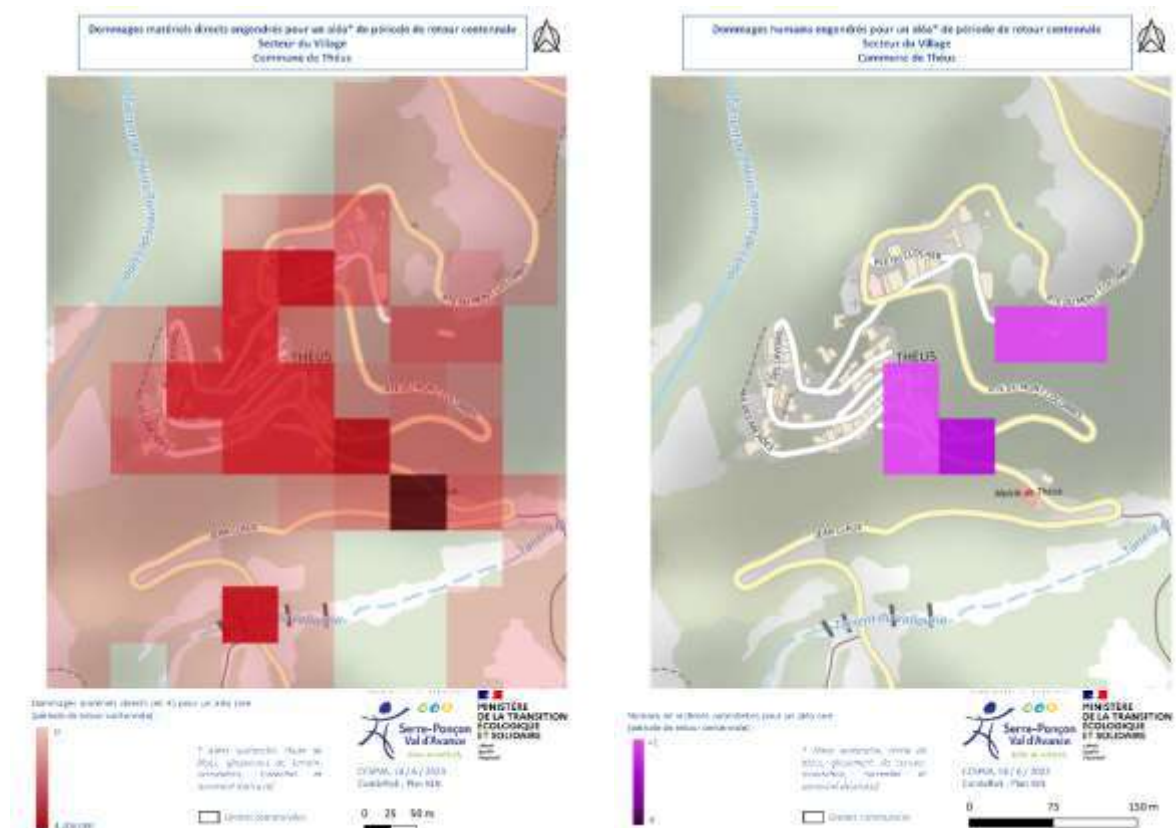


Figure : Secteur de risque n°41 : cartographies des dommages matériels directs et des dommages humains issues du croisement aléas/enjeux effectué avec l'outil CombiRisk (DDT05 et ONF RTM05)



Figure : Zone de chute de blocs (en violet)

Afin de réduire la vulnérabilité des enjeux situés à proximité, la commune de Thésus, dont le **PPR est prescrit**, souhaite entreprendre des **travaux de sécurisation de la zone**.

Ces travaux consisteront en la pose d'un dispositif de protection de type filet pare-blocs fixé par des ancrages dans la paroi. Le dispositif sera installé de sorte pouvoir effectuer sa vidange de manière simple, sécurisée et peu coûteuse.

PILOTAGE

Commune de Thésus

PLANNING PRÉVISIONNEL

La réalisation des travaux est prévue fin 2025/ début 2026.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

COÛT

Le coût de l'action est de **30 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant.
Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant HT
Sécurisation des blocs dans le village	30 000 €	36 000 €	FPRNM (25%)	7 500 €
			Conseil départemental 05 (30%)	9 000 €
			Autofinancement Théus	13 500 €

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)

ACTION 7.6 : PROSPECTIVE POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS EN VUE DE STOCKER DES MATÉRIAUX

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin de risque de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

OBJECTIFS

- Trouver un/des terrain/s situé/s sur le territoire intercommunal où des matériaux pourraient être stockés ;
- Réaliser les démarches d'acquisition et règlementaires associées ;
- Disposer d'un site pour stocker les matériaux non valorisables, issus des rivières, torrents, rases et ravins de la CCSPVA.

DESCRIPTION DE L'ACTION

De nombreux torrents, rases et ravins de la CCSPVA ont des capacités de transport solide importantes. Lors de **travaux de remodelage ou de curage**, l'une des principales modalités à prendre en compte concerne la **gestion et l'évacuation des matériaux**. La majeure partie des **matériaux concernés ne sont pas valorisables** du fait qu'il s'agisse principalement de marnes.



Figure : Vue vers l'amont de la vallée de la Durance à l'aval du barrage de Serre-Ponçon

Au cours des prochaines années le **nombre prévisionnel de mètres cubes à évacuer est considérable**. En effet, plusieurs rases et ravins en particulier dans le bassin de risque de la Durance vont être concernés par des travaux comprenant de l'évacuation de matériaux. De plus, suite à des crues intenses, l'évacuation de matériaux est souvent nécessaire dans un temps bref (rétablissement d'accès, prévisions météorologiques etc.).



Figure : Exemple de curage et de remodelage au ravin des Gorges – Commune de Rochebrune

Afin de disposer d'**un lieu pouvant accueillir un nombre de mètres cubes importants** issus des rivières, torrents, rases et ravins du territoire intercommunal, il est aujourd'hui nécessaire de **prospector pour acquérir des terrains**.

Pour stocker ces matériaux, des **études règlementaires** seront certainement nécessaires avant de pouvoir effectuer des **travaux de préparation du site**.

Les travaux envisagés et leurs coûts seront précisés à l'issue du bilan à mi-parcours.

PILOTAGE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

PLANNING PRÉVISIONNEL

La prospective sera lancée dès la labellisation de la STePRiM.

→ [Annexe 5 : Planning prévisionnel](#)

Coût

Le coût de l'action est de **80 000 € HT** réparti selon le plan de financement suivant (60 000€ d'études et 20 000€ de travaux).

Inscrit au budget GeMAPI/Risques Naturels.

Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes		
Action	Montant HT	Montant TTC	Intitulés		Montant HT
Acquisitions foncières, études réglementaires et travaux de préparation du site Les travaux envisagés et leurs coûts seront précisés à l'issue du bilan à mi-parcours.	60 000 €	72 000 €	Acquisitions foncières	Autofinancement CCSPVA	20 000 €
			Etudes réglementaires	Région (60%)	12 000 €
				Autofinancement CCSPVA	8 000€
			Travaux	Région (50%)	
Autofinancement CCSPVA					

→ [Annexe 4 : Plan de financement](#)